

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :

MÉTROPOLITAIN ET FRANCE D'OUTRE-MER : 2.200 fr. ; ÉTRANGER : 4.000 fr.

(Compte chèque postal: 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
31, QUAI VOLTAIRE, PARIS-7^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

1^{re} Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959-1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 4^e SÉANCE

1^{re} Séance du Mercredi 14 Octobre 1959.

SOMMAIRE

1. — Politique générale. — Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre (p. 1757).
MM. David, Reynaud, Jarrosson, Conte, Bidault, Gahlam, Le Pen, Billoux, Mondon, Fraissinet, de Broglie, de Montesquiou.
Renvoi de la suite du débat.
2. — Ordre du jour (p. 1776).

PRÉSIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

POLITIQUE GÉNÉRALE

Débat sur la déclaration de M. le Premier ministre.

M. le président. L'ordre du jour appelle le débat sur la déclaration de politique générale faite par M. le Premier ministre.

L'ordre et la durée des interventions ont été affichés et notifiés à MM. les présidents de groupe.

* (11.)

Je rappelle que les séances prévues pour ces interventions sont celles de cet après-midi, de ce soir et de demain après-midi.

Les explications de vote et le vote auront lieu au cours de la séance de demain soir.

J'indique enfin que la séance de cet après-midi se terminera à dix-neuf heures. Celle de ce soir commencera, en conséquence, à vingt et une heures.

La parole est à M. Jean-Paul David, premier orateur inscrit.

M. Jean-Paul David. Mes chers collègues, je ne pense pas qu'il me soit possible de suivre le Gouvernement sur le terrain sur lequel il a voulu nous conduire hier.

En effet, il m'apparaît difficile, à la fois au cours du débat et au cours du vote qui sera émis éventuellement à la fin de cette discussion, de porter avec un seul bulletin de vote un jugement concernant quatre sujets différents sur lesquels les membres de cette Assemblée peuvent avoir des opinions très différentes.

Il nous sera possible peut-être demain — ou plus tard — de dire ce que nous pensons de la conférence au sommet. Il nous sera peut-être possible de donner notre opinion sur nos relations avec l'O. T. A. N., et nous aurons, à ce sujet, des précisions à apporter à la tribune. Nous pourrions aussi parler de la Communauté. Mais je crois que le débat que tout le monde attend aujourd'hui est un débat sur l'Algérie, et je suis persuadé, quels que soient les orateurs inscrits dans la discussion, que c'est sur l'Algérie que portera le vote final.

Tel est mon sentiment, et vous m'excuserez, mes chers collègues, de ne parler que de l'Algérie.

Avant d'aborder le fond du débat, je voudrais cependant me permettre une remarque.

Je crois que le Parlement n'est pas considéré par le Gouvernement et les pouvoirs publics en général comme il mériterait de l'être. Je suis personnellement étonné d'apprendre par les conférences de presse que le projet de réforme fiscale a été déposé, que le projet de budget est déposé — ce qui n'est peut-être pas tout à fait exact — d'apprendre avec trois semaines de retard que nous avons à porter un jugement sur un plan nouveau pour l'Algérie. L'Assemblée nationale, qui de par l'article 3 de la Constitution et éventuellement de par l'article 20, doit se prononcer sur la politique générale du Gouvernement, a le plaisir de savoir ce qui se passe en le lisant en général dans la presse. (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

Il serait utile que le Gouvernement, ou le Premier ministre, rappelle les ministres à leurs devoirs et leur dise que, dans la mesure du possible, nous voudrions bien être les premiers informés, en tout cas sur les sujets sur lesquels nous serons appelés à nous prononcer. Il est très facile pour les ministres de faire des discours. A l'Assemblée nationale, nous sommes davantage appelés à juger leurs actes. Nous préférons donc qu'ils parlent moins avant de les accomplir. Cela dit, nous pensons qu'il suffit, une fois pour toutes, que ce rappel soit fait pour que nous n'ayons plus désormais à nous en plaindre.

Mais venons au fond du débat. J'avoue que M. le Premier ministre, hier, m'a beaucoup déçu. Il m'a beaucoup déçu parce qu'il y avait à faire à la tribune de cette Assemblée un acte de courage et un acte de foi, peut-être aussi un acte d'humilité.

Il était possible de dire : « Mesdames, messieurs, j'ai écrit, j'ai dit certaines choses. Depuis plusieurs mois, le Gouvernement n'avait pas de politique en Algérie. Depuis plusieurs mois, il a fait des déclarations assez diverses. »

Je n'aurai pas la cruauté de rappeler des déclarations récentes. Peut-être d'autres le feront-ils, mais je crois que c'est inutile. Chacun sait ce dont je parle.

« Mais aujourd'hui, en tenant compte de la personnalité de celui qui préside à nos destinées, en tenant compte de son prestige, en jouant à fond cette carte, eh bien ! je viens à cette tribune pour vous dire que je fais miens ses déclarations, son programme et les principes qu'il a définis.

« Je reconnais, j'avoue, je confesse que, peut-être, il y a trois semaines, j'ai tenu des propos différents. J'ai le courage de l'avouer. Mais j'ai également le courage de dire que, quoi qu'il arrive à partir de ce jour, à partir de cette minute, je suis décidé, et mes ministres avec moi, à soutenir cette action jusqu'au bout. »

Voilà ce que j'aurais voulu entendre dire hier, à la tribune, avec un minimum de conviction et un peu de volonté.

Je ne l'ai pas entendu et je n'ai pas non plus senti, à travers les mots, la volonté du Gouvernement d'appliquer un programme auquel il s'est ralié et que, du reste, huit jours avant le 13 septembre, c'est-à-dire le 8, le Gouvernement semblait complètement ignorer. Il suffit de se reporter aux déclarations de M. le Premier ministre devant les commissions des affaires étrangères et de la défense nationale pour se rendre compte que ce que j'affirme est exact. (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur plusieurs bancs à droite.)

J'admets ce plan. J'admets même le pari. J'admets le pari qui fait que, profitant du prestige considérable d'un homme, profitant du fait que, au-dessus de nos querelles et de nos passions, il est susceptible d'entraîner non seulement la nation, mais ceux qui vont demain choisir, nous puissions accepter cette thèse.

Mais il n'est possible de le faire que dans la mesure où l'on sent que le Gouvernement est derrière cette promesse ou cette espérance. Je n'ai pas senti le Gouvernement derrière l'appel du 16 septembre. (Murmures sur quelques bancs à gauche et au centre.)

Je m'en excuse infiniment, mes chers collègues, mais chacun, ici, est à la tribune pour exprimer son point de vue. Je n'exprime que le mien.

Le Gouvernement évidemment s'est ralié à une thèse, peut-être « in extremis », peut-être plus tôt. Nous ne sommes pas dans le secret des dieux. Mais il s'est ralié à une thèse qui modifie profondément notre vie politique. En fait, à partir du 16 septembre, il s'est passé quelque chose d'étrange et qui n'était pas prévu dans la Constitution.

J'ai gardé le souvenir qu'au cours du dernier débat sur l'Algérie, j'avais indiqué ici, à cette tribune, que peut-être un jour

nous changerions de régime, que peut-être un jour nous entrerions dans la VI^e République. C'est ce que nous avons fait, je crois, le 16 septembre. (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

Nous sommes entrés dans la VI^e République — je ne le critique pas, je le constate — parce que nous sommes entrés dans un régime présidentiel. Nous sommes entrés dans un régime présidentiel, parce que ce n'est pas le Gouvernement qui est responsable devant nous et que nous sommes devant un problème presque impossible à résoudre, à savoir que nous devons juger les actes d'un gouvernement qui n'a pas à nous faire apprécier sa politique puisque celle qu'il va faire désormais n'est pas la sienne mais celle qu'il a bien voulu accepter ou consenti à appliquer. (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

Je vais plus loin : j'accepte cette nouvelle thèse, j'accepte que nous ayons changé de régime sans changer officiellement de Constitution.

Mais, dans ce cas, je me permets d'aborder et d'apprécier le fond de l'exposé de M. le Premier ministre, et je constate qu'il y a deux hypothèses dont l'une a été longuement développée hier et dont l'autre n'a été abordée que d'une manière extrêmement timide : celle, d'une part, d'un cessez-le-feu — nous en verrons les conséquences tout à l'heure — d'autre part, celle où il n'y a pas de cessez-le-feu.

Or, malgré les interviews accordées à des quotidiens ou à des hebdomadaires dont les dirigeants tiennent de près à la majorité gouvernementale, malgré les interviews à l'O. N. U, malgré beaucoup de choses, on ne sait pas s'il y aura ou non de cessez-le-feu. Et, dans la mesure où nous, parlementaires, renseignés les derniers, nous sommes appelés à juger la politique du Gouvernement, nous sommes obligés de lui dire qu'il y aura deux éventualités suivant qu'il y aura un cessez-le-feu — nous allons en parler — ou qu'il n'y en aura pas.

Imaginons qu'il n'y ait pas d'arrêt des hostilités — mes observations seront du reste beaucoup plus brèves sur ce point.

S'il n'y a pas de cessez-le-feu, monsieur le Premier ministre, il faudrait alors que vous songiez à envisager et peut-être à nous faire connaître, si possible, les mesures que vous comptez prendre en Algérie.

En effet, ne croyez pas que depuis un certain nombre de mois nous soyons satisfaits des mesures qui sont prises. (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

Vous serez peut-être étonné d'apprendre que si l'on veut aller de l'avant en Algérie, en attendant la réalisation d'hypothèses qui se produiront ou non, il faudrait sans doute y changer la mentalité. Si vous faisiez effectuer des enquêtes et si vos ministres, qui se déplacent souvent, vous rapportaient des informations, vous auriez que depuis un certain nombre de mois, il y aurait beaucoup de nettoyages à effectuer en Algérie, notamment dans l'administration. (Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.)

Vous sauriez que ce qui est tolérable dans la métropole ne l'est pas là-bas en temps de guerre, qu'il n'est pas possible que des formalités administratives qui durent de longs mois ici, dans la métropole, et qui nous irritent, restent aussi fastidieuses au-delà de la Méditerranée. Il n'est pas admissible que la pose de deux poteaux électriques destinés à alimenter une maison demande sept mois de formalités et nécessite près de cent kilogrammes de papier.

Cela n'est pas possible. Il faut que l'on arrive à avoir là-bas des agents qui agissent, et non des gratte-papier qui disent : « Je viens de telle ou telle région de France. Ici, comme en France, nous avons le temps. Nous nous sommes installés comme naguère à Saigon ou à Hanoï et nous avons la possibilité de laisser traîner les choses. »

Il faudrait que des exemples soient donnés, que vous apportiez la preuve que vous avez la volonté d'agir dans ce domaine. En effet, beaucoup de personnes observent le Gouvernement, et voyant ce qui se passe chaque jour se disent : « La France est là. Cels v. cahin-caha. On fait de la petite administration, comme dans la métropole. »

Les méthodes, surtout lorsqu'on se propose de rattraper en quatre ans un siècle de retard, doivent être différentes. Il faudrait qu'au-delà des voyages des ministres il y ait des réalités.

Je vous dirai encore que, s'il n'y a pas un cessez-le-feu, il faudra apporter dans l'armée aussi certaines modifications. On ne touche jamais à l'armée, on n'en parle jamais. Pourquoi n'en parlerait-on pas autant que de l'administration ?

Eh bien ! dans l'armée, il y a lieu d'opérer certaines liquidations de généraux un peu trop âgés. Il y a certaines promotions à faire chez les colonels, qui pourraient devenir généraux, même

à titre temporaire, ce qui n'a pas si mal réussi à certains. (*Sourires et applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

Il serait possible, en offrant à un certain nombre de jeunes chefs la possibilité de prendre des responsabilités, de faire passer dans l'armée un souffle nouveau.

Renseignez-vous, et vous saurez que, sur les 400.000 hommes qui sont là-bas, il n'y en a pas 100.000 qui combattent ! Renseignez-vous sur le nombre des voitures qui servent à aller chercher chaque soir les fils de personnalités importantes au lycée d'Alger au lieu de servir à des fins plus utiles. (*Applaudissements sur divers bancs à droite et sur certains bancs au centre.*)

Renseignez-vous auprès des membres de la commission de la défense nationale et de nombre d'autres personnes qui se rendent là-bas. Elles pourront vous fournir d'utiles informations.

Quand on veut mener une action constructive et qu'on est en période de guerre, je dirai même en période révolutionnaire, il faut substituer un peu d'audace à la timidité qui est la vôtre. (*Applaudissements à droite et sur certains bancs au centre.*)

Enfin — c'est peut-être chez moi un défaut, mais vous m'en excuserez — il faudrait également qu'en Algérie, toujours dans le cas où il n'y aurait pas de cessez-le-feu immédiat, une action psychologique plus poussée soit menée.

Je sais bien que les démocraties, la France en particulier, ne croient pas à l'action psychologique. Malheureusement, elle est un élément de la guerre, un élément que l'adversaire utilise souvent. Et quand on combat un ennemi, il faut bien utiliser un minimum d'armes, tout au moins dans la mesure où l'on croit qu'on a pour soi la légitimité, le droit et la justice. Eh bien ! c'est précisément dans la mesure où l'on croit cela, qu'il faudrait le proclamer avec un peu plus de courage, un peu plus de volonté, et s'informer sur tout ce qui se passe en Algérie.

Je ne parle pas de la métropole parce que cela fait rire tout le monde, mais en Algérie il n'existe aucune action psychologique. Le budget qui lui est consacré est d'ailleurs tellement ridicule qu'il est impossible d'envisager de faire quoi que ce soit de sérieux dans ce domaine.

Tout cela, j'y insiste, vaut seulement dans le cas où un cessez-le-feu ne serait pas obtenu présentement. Dans cette hypothèse, vous avez le devoir de faire preuve de volonté afin d'acculer votre adversaire à accepter ce cessez-le-feu dont on parle beaucoup depuis quelques jours. Pour l'y contraindre, encore faut-il que la détermination de la France ne soit pas celle que nous constatons aujourd'hui. Le Gouvernement doit faire preuve de plus d'énergie, il doit liquider tous ceux qui ne veulent pas jouer le jeu. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Nous devons avoir à la tête d'un certain nombre de services des hommes compétents, décidés, s'il le faut, à passer par-dessus certaines règles administratives, notamment lorsqu'il s'agit de bâtir, de construire, d'agir dans le domaine social et de réaliser en Algérie tout ce qui est à faire.

Je ne vous citerai qu'un seul exemple. J'ai eu, par hasard, l'occasion de visiter une commune de quinze mille habitants pour laquelle il n'y a qu'un médecin conventionné. Eh bien ! ce médecin n'était pas venu dans cette commune depuis deux ans. Quant au sous-préfet il ne s'y était pas rendu depuis trois ans. Est-ce cela que vous appelez l'administration de l'Algérie ? Pas moi ! Il a fallu le hasard d'une visite dans cette commune pour qu'on s'y intéresse ; sinon ceux dont je viens de parler n'y seraient encore point venus. Elle n'est pourtant située qu'à trente kilomètres d'Alger, et il y a là quinze mille habitants qui attendent tout de nous, non pas des discours, mais des actes.

Ainsi, dans l'hypothèse où il n'y a pas de cessez-le-feu, il faut que vous apportiez la preuve que les méthodes vont changer parce que vous êtes décidé à les modifier. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Maintenant, monsieur le Premier ministre, permettez-moi d'envisager l'autre hypothèse, celle d'un cessez-le-feu. Je ne parlerai d'ailleurs pas de la façon dont il sera obtenu, mais de ce qui se passera ensuite.

Le cessez-le-feu étant acquis, deux forces seront en présence dont l'une est l'O. P. A. On n'en parle pas beaucoup à la tribune de l'Assemblée nationale. Eh bien ! en dehors des katibas, des bataillons, du F. L. N. en général, il y a l'O. P. A. Elle est actuellement beaucoup plus puissante que les militaires. Si, demain, un cessez-le-feu intervient, l'O. P. A. restera.

Je vais même plus loin : non seulement l'O. P. A. restera — je m'excuse de l'expliquer pour ceux qui ne le sauraient pas, ce qui serait du reste assez curieux, surtout s'ils ont des responsabilités — mais elle se renforcera de tout l'appui du F. L. N. démobilisé.

En face de cet O. P. A. qui, par la terreur, avec l'argent — l'argent de l'étranger, rassurez-vous — et avec l'appui de tous ceux qui souhaitent que l'Algérie devienne indépendante, séparée de la France — le pétrole, à lui seul, peut justifier ce souhait — aura tous les moyens d'agir, qu'aurez-vous ? Le Gouvernement va-t-il se contenter de dire : « Moi, je vous ai proposé trois solutions. Mes enfants, vous avez quatre ans pour réfléchir. Nous attendons que vous ayez réfléchi ? »

Si par hasard, vous tenez ce langage, soyez sans crainte : l'O. P. A. aura vite fait de résoudre le problème à son profit, et il sera inutile de vous en soucier, ni de faire un effort quelconque.

Par conséquent, que vous le vouliez ou non, quelle que soit la thèse présente du Gouvernement, il faudra, face à l'O. P. A. de demain, après le cessez-le-feu, que vous fassiez un choix. Si vous pouvez l'éviter jeudi, lors du vote qui clôturera ce débat, il faudra néanmoins que ce choix soit fait dans quinze jours, dans trois semaines ou dans un mois.

Car, chef du Gouvernement, monsieur le Premier ministre, vous avez engagé des hommes, à qualités bien sûr, à être à nos côtés dans les villages, où ils font de l'autodéfense, dans les G. M. S., dans les harki, dans les petits postes qui protègent la route du pétrole où la plupart du temps — et c'est tout à leur honneur — il n'y pas un seul métropolitain avec eux. Partout, ces hommes se demandent ce que vous voulez, ce que vous avez décidé de faire, quel avenir vous voulez donner à l'Algérie, et dans quelle mesure nous restons avec eux.

Allez-vous vous borner à leur répondre : trois routes vous sont offertes ; si vous vous engagez nombreux dans l'une d'elles, nous serons décidés à vous aider ?

Eh bien, ce n'est pas possible. Ces gens-là attendent autre chose de nous que le choix entre trois solutions ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.*)

Permettez-moi une comparaison, dont je m'excuse à l'avance.

Dans le catéchisme on apprend qu'il y a le ciel, le purgatoire et l'enfer.

M. Hervé Laudrin. Ce n'est pas si sûr ! (*Rires.*)

M. Jean-Paul David. Je suis persuadé que si l'Eglise avait dit à tous ses fidèles, je m'en excuse auprès de M. l'abbé Laudrin et de notre doyen, ...

Plusieurs voix. Et l'autre ?

M. Jean-Paul David. Je ne connais pas l'opinion de M. l'abbé Viallet sur ce point (*Sourires.*)

... Si l'Eglise s'était contentée de dire aux fidèles : « Vous avez le choix entre trois solutions, voici les mérites et les inconvénients de chacune d'elles, choisissez celle que vous voudrez », croyez-moi, l'Eglise n'aurait pas résisté 2.000 ans. Si elle a résisté 2.000 ans, c'est parce qu'elle s'est battue pour pousser les fidèles vers l'une des trois solutions et les détourner des deux autres. (*Vifs applaudissements sur de nombreux bancs à droite et sur plusieurs bancs au centre.*)

M. Hervé Laudrin. Le problème est de savoir si elle a eu du succès.

M. Jean-Paul David. Je ne suis pas compétent, et vous aurez sans doute l'occasion de donner votre point de vue.

M. Hervé Laudrin. Mais vous devez être compétent pour ce qui vous concerne.

M. Jean-Paul David. Je reviens à mon propos. Est-ce que le Gouvernement peut prendre position ? Personnellement je le crois. Une formule applicable à l'Algérie pourrait également s'appliquer à la métropole.

Je crois à une certaine forme de décentralisation et il est probable que je ne suis pas le seul député français à le croire.

M. Raymond Mondon. Très bien !

M. Jean-Paul David. Je crois qu'il est dangereux de vouloir continuer à régler tous les problèmes dans les ministères. Tant que l'on fera cette politique, on ne pourra pas apporter à nos collègues, élus de la province, ce qu'ils souhaitent pour leurs régions.

Il me paraît souhaitable de créer des régions fortement organisées, capables de résoudre une grande partie de leurs problèmes particuliers. J'irai même jusqu'à dire que je ne suis

pas hostile à ce qu'il y ait des fonctionnaires régionaux, l'Etat se chargeant d'un certain nombre de problèmes de coordination. (Applaudissements sur de nombreux bancs à droite et au centre.)

Si une telle politique était pratiquée dans la métropole, il n'y aurait aucun inconvénient — et pour ma part je n'en verrais aucun, j'y verrais même de nombreux avantages — à ce qu'elle soit également appliquée dans l'ensemble de ce qu'on appelle le territoire algérien.

Créer des régions en Algérie, cela donne-t-il a priori l'impression de faire une révolution? En réalité, oui! Ce serait réellement une révolution considérable dans les quatre années qui viennent. En effet, dans le cadre limité d'une zone, à l'intérieur de laquelle chacun peut savoir ce qui se passe, nous pourrions avoir une promotion très importante de Musulmans.

Nous pourrions appeler à l'action, pour eux, dans leur province ou dans leur zone, des hommes qui se détournent de nous présentement parce qu'il leur faut se rattacher à une administration centrale très éloignée d'eux et qu'ils ne connaissent pas.

Si, dans les quatre années qui viennent, le Gouvernement s'engageait dans cette politique, alors, le jour du choix, celui-ci serait vite fait entre la vie de la région — qu'elle soit Constantine, Oran ou toute autre — et une indépendance dont les intéressés ne savent pas très bien ce qu'elle pourrait leur procurer de nouveau.

Je suis persuadé que des hommes déjà attachés à leur terre, et souvent à des castes, à des clans ou à des tribus, seraient séduits par une formule qui les ferait participer à la gestion directe des affaires régionales. Peut-être le Gouvernement pourrait-il s'engager dans ce cadre-là et nous dire: j'accepte le pari qu'on nous a proposé; j'accepte, dans le cadre du cessez-le-feu, les engagements qui ont été pris, et moi, Gouvernement, je suis décidé à pratiquer cette politique, car les limites de la région me paraissent suffisantes pour obtenir des résultats qui nous assurent une pleine confiance dans l'avenir.

Je me permets de faire cette suggestion parce que je crois que si une politique semblable était menée dans la métropole, il n'y aurait aucune difficulté à faire la même outre Méditerranée. Ainsi pourrait-on éviter le conflit qui ne manquera pas de se produire au bout de quatre ans entre, d'un côté, une organisation politique et administrative extrêmement puissante, et de l'autre, un Etat républicain qui n'a pas dit ce qu'il voulait pour laisser sa chance à tout le monde, c'est-à-dire en abandonnant ses propres amis.

Nous avons commis, mes chers collègues, les uns ou les autres peu importe, un certain nombre d'erreurs ailleurs. Nous avons abandonné un certain nombre de femmes et d'hommes à leur destin alors qu'ils n'avaient commis qu'un crime, celui de nous être fidèles. (Applaudissements à droite et au centre droit.)

M. Louis Terrenoire. Qui a fait cela?

M. Jean-Paul David. Si le Gouvernement, en acceptant le pari qui nous est fait, et que j'accepte aussi, est décidé à montrer qu'il s'engage à mener une action constructive, qu'il s'engage à opérer la réforme de l'administration et à changer les hommes qui méritent de l'être, qu'il s'engage à rénover un certain nombre de régions à l'intérieur desquelles des hommes pourront jouer leur rôle, alors le pari aura des chances d'être gagné.

Dans le cas contraire, à mon grand regret, il n'est pas possible de faire confiance, non pas à un programme d'ensemble, mais à ceux qui seront chargés de l'exécuter.

Je ne suis pas convaincu, mes chers collègues, que M. le Premier ministre soit à même de nous répondre aujourd'hui ou demain sur ce point. J'avoue du reste que, s'il nous répondait, il me décevrait car il semblerait accepter n'importe quel plan, quel qu'il soit, dans l'espoir d'obtenir une satisfaction passagère auprès de l'Assemblée.

Je sais que cela n'est pas dans son caractère. Je pense qu'il sera par conséquent possible d'envisager une deuxième rencontre entre le Parlement et le Gouvernement afin de permettre à ce dernier de faire son examen de conscience, de voir quelle solution d'action il est capable de nous proposer dans les semaines qui viennent, et si ces solutions nous conviennent.

A ce moment-là, il pourra compter sur l'appui de l'immense majorité des membres de cette Assemblée.

En attendant, étant donné que la politique qu'il nous définit n'est pas assez précise dans son action si elle est précisée dans ses principes, je ne pourrai pas lui accorder ma confiance; je lui accorderai simplement un avertissement, avertissement qui permettra au Premier ministre de mettre sa conscience en accord avec celle

du sénateur Debré. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et sur quelques bancs à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Paul Reynaud. (Applaudissements sur divers bancs à droite, à gauche et au centre.)

M. Paul Reynaud. Mesdames, messieurs, on ne peut pas prendre la parole sur l'Algérie sans éprouver une émotion en pensant au sentiment de l'armée, fière de ses sacrifices et soucieuse de son honneur, au sentiment des Français d'Algérie qui sont parfois traversés par de cruelles angoisses et enfin et surtout au sentiment de nos collègues algériens dont je regrette l'absence et à qui nous devons le respect car ils ne peuvent exercer leur mandat sans un risque de mort. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche.)

Ayant dit cela, j'ai le droit d'ajouter que la plus grande forme de respect n'est pas de flatter, mais de dire ce qu'on croit être la vérité. De ce point de vue, la vie politique française offre aujourd'hui un étonnant spectacle.

Le Président de la République, élu par les maires de France notamment, a fait un grand voyage en cette région si active, si industrielle du Nord de la France. Il a vu toutes les villes, il a visité beaucoup de villages. Partout où il s'est arrêté, il a fait une sorte de compte rendu de mandat. Il a parlé de la déclaration du 16 septembre: « J'estime que c'est là la politique de la France, a-t-il dit, j'estime que les Algériens ont le droit de choisir leur destin », et partout, il a été acclamé; d'autres ici pourraient en porter témoignage.

Mais dans le même temps, voici que, dans certains cercles politiques, ce ne sont que propos amers et réquisitoires passionnés. Le général de Gaulle a violé la Constitution, dit-on. Et pourquoi? Pour faire ce que jamais aucun de ses prédécesseurs n'aurait osé faire; pour offrir à l'Algérie soit d'être indépendante, soit de faire partie d'une fédération, soit d'être francisée.

A droite. D'être française!

M. Paul Reynaud. On va même plus loin et l'on déclare que, de même que nous avons perdu la Guinée, nous perdrons, sans doute, le Mali, et puis, tout le reste.

Il y a parmi les auteurs de ces critiques, des hommes de grand talent. Ils nous disent: « Le crime, c'est d'avoir jeté le doute en Algérie, car, là-bas, l'ennemi ce n'est pas le fellagha, c'est le doute ». Et ils imaginent, ils font vivre devant nos yeux le spectre du Glaoui errant à travers l'Algérie et clamant à tous les échos: « N'ayez pas foi dans la parole de la France, car, moi aussi, j'ai eu foi en elle ».

Voilà, mesdames, messieurs, un réquisitoire bien dur! Certains vont même plus loin et déclarent que le chef de l'Etat se prépare à livrer une partie du territoire de la patrie.

Mais voici qu'après avoir stigmatisé ces « crimes contre la patrie », au moment où nous tremblons à l'idée des peines qu'ils vont requérir — peut-être la Haute Cour pour l'un, peut-être la motion de censure pour l'autre — voici que nos Fouquier-Tinville s'apaisent brusquement, déclarent que l'un des accusés est trop grand et que l'autre ne l'est pas assez. (Applaudissements au centre et à gauche et sur plusieurs bancs à droite et à l'extrême gauche), abandonnent l'accusation et, comme conclusion au premier débat où l'Assemblée nationale est enfin admise à jouer son rôle, ils n'envisagent pas d'autre sanction que de s'infliger à eux-mêmes l'humiliation de s'abstenir. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est par scrupule juridique, disent-ils, c'est parce que nous ne devons pas, même indirectement, toucher à la personne du chef de l'Etat.

Mais, mesdames, messieurs, songent-ils que, si l'on applique cette règle, il suffira à tout gouvernement de faire formuler une politique par le chef de l'Etat ou de lui faire annoncer un projet de loi, pour que désormais cette politique ou ce projet soit tabou et que l'Assemblée nationale soit impuissante et désarmée.

C'est une conception du régime parlementaire que je me permets de ne pas partager. Mais, je crois qu'au fond d'eux-mêmes — car ce sont des hommes de très bonne foi — ils soupçonnent que de Gaulle a prévu et pesé, lui, les réactions de cette politique en Algérie. S'il ne l'avait pas fait, il serait un homme léger et il aurait alors bien changé depuis qu'à cette tribune, il y a vingt-quatre ans, je soutenais la création du corps cuirassé qui nous aurait évité la défaite. (Mouvements divers.)

Il aurait bien changé, depuis qu'à Londres, en pleine guerre, il ramenait la foi dans les cœurs des Français. (Vifs applaudissements à gauche, au centre et sur de nombreux bancs à l'extrême gauche et à droite.)

Il aurait bien changé depuis le mois de mai de l'année dernière où il sauvait la République et probablement la France avec elle. (*Vifs applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Mais le général de Gaulle sait que ce n'est pas seulement en Algérie que nous luttons contre les fellagha, que c'est aussi à New York, à l'O. N. U. Car les fellagha ont, eux, parfaitement compris ce que vaut le poids de l'opinion mondiale et que, dans une guerre comme celle qui nous est imposée en Algérie, elle pourrait avoir un caractère presque décisif. Ils étaient sûrs de vaincre à l'O. N. U. avant la déclaration du 16 septembre, je puis vous l'affirmer.

M. Henri Caillemer. Vous êtes bien renseigné !

M. Paul Reynaud. Je suis, en effet, bien renseigné, et je n'ai pas l'habitude de parler au hasard. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

Vous savez ce qui s'est passé un an auparavant. Les Etats-Unis avaient décidé de s'abstenir sur l'affaire d'Algérie. Mais — je ne dirai pas par un reste d'amitié, car je crois profondément à l'amitié américaine — ils n'avaient pas fait savoir à ceux qu'on appelle leurs satellites qu'ils s'abstiendraient. C'est la raison pour laquelle, de justesse, nous n'avons pas été condamnés, il y a un an, à l'O. N. U.

Nous étions certainement condamnés, cet automne. Lorsque nous interregions nos amis américains, lorsque nous leur disions — avant le 16 septembre, car tout est changé depuis lors — « Pourquoi vous êtes-vous abstenus l'an dernier », ils nous répondaient : « Que voulez-vous ! Vos ministres ont déclaré périodiquement que la France ne peut pas régler le problème algérien par la force des armes. Or, il y aura bientôt cinq ans que la guerre dure, et elle semble devoir continuer, si bien que vous donnez au monde l'impression que c'est par une guerre d'extermination que vous entendez arriver à vos fins. Comprenez bien que cette idée soulève le monde arabe ; bien plus, soulève le monde musulman et tout le monde de Bandung. Nous, qui avons la charge d'être les leaders du monde libre, nous ne pouvons pas accepter d'avoir contre nous cette portion aussi formidable de l'humanité ».

Voilà pourquoi il fallait agir. Quel était l'intérêt de la France ? Valait-il mieux être une France isolée et blâmée, continuant à se battre dans la réprobation générale, ou bien une France revenant aux principes qui ont fait sa gloire dans le monde, une France reprenant son vrai visage ?

Ne fallait-il pas, dans cette guerre, reprendre l'initiative contre l'adversaire ? Voilà sans doute les raisons qui ont déterminé le chef de l'Etat.

Mais il y en a une autre, j'imagine. Etait-il possible de continuer à vivre dans l'équivoque, de laisser les journalistes gloser sur le mot « intégration », sur sa présence ou son absence dans tel ou tel discours ? Tout cela va être élucidé puisque, dans sa déclaration du 16 septembre, le général de Gaulle a dit qu'il irait lui-même expliquer aux Algériens ce qu'il appelle les tenants et les aboutissants de leur propre détermination.

Il était de la dignité des pouvoirs publics de prendre parti, et il faut être reconnaissant au général de Gaulle de l'avoir fait.

Je ne dirai rien de la situation actuelle en Algérie ; je ne suis pas qualifié pour cela. Mais ce que je dis, c'est que les résultats de l'initiative prise le 16 septembre nous sont connus. D'abord, nous sommes sûrs d'infliger une défaite aux fellagha à l'O. N. U. et je vous ai dit l'intérêt profond qu'avec tant de raison ils attachent à cette bataille de l'O. N. U.

Ensuite, nous avons reconquis l'estime de nos amis, au point que, le lendemain du discours prononcé par M. Couve de Murville à l'O. N. U., il s'est trouvé que les deux plus grands journaux d'Amérique, le *New York Times* et le *Herald Tribune*, ont écrit la même chose : « L'idéal de la France, c'est notre idéal à nous ».

Enfin, notre succès a été tel auprès de l'opinion publique mondiale que les fellagha ont dû abandonner la position à laquelle ils s'étaient cramponnés jusqu'alors : Pas de cessez-le-feu sans une déclaration préalable de la France nous accordant l'indépendance.

N'est-ce rien que tout cela ? Quant au péril qui résulterait de l'autodétermination, qu'il me soit permis de dire que je trouve cet argument étrange. Car enfin, mesdames, messieurs, qu'est-ce que le collège unique dans un pays où il y a un Européen pour neuf Musulmans aujourd'hui, où il y en aura un pour quinze dans quelques années ? Qu'est-ce que le collège unique si ce n'est de l'autodétermination à répétition ?

Pensez-vous que, dans la deuxième moitié du vingtième siècle, il serait possible de voir siéger ici, si tel était le sentiment des

Algériens, soixante-dix députés algériens qui seraient séparatistes ? Ce n'est même pas concevable. Rappelez-vous l'opposition des Irlandais de Parnell qui a obligé les Anglais à consentir le Home Rule.

Dans ces conditions, je trouve injuste de déclarer que le péril est né du référendum proposé par le général de Gaulle. La vérité, c'est que, pour nous, le problème permanent c'est de nous faire aimer des Musulmans. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

Quant à l'issue de ce débat, je vous dirai que j'ai entendu ces jours derniers — on a beaucoup parlé et avec raison de ce grave problème — deux déclarations qui m'auraient convaincu si je ne l'avais pas été pour les raisons que je viens de vous exposer. Nous avons entendu un sénateur et un député d'Algérie ; il s'est trouvé que tous deux nous ont dit la même chose et presque dans les mêmes termes. Ils nous ont dit : Oui, la déclaration du 16 septembre nous a émus, elle nous a inquiétés, mais surtout ne touchez pas à de Gaulle car il a une emprise formidable sur les masses musulmanes.

N'est-ce pas pour nous, de la part d'hommes qui sont des représentants de l'Algérie, un témoignage décisif ? Mesdames, messieurs, le régime subit aujourd'hui sa première épreuve. Sous les régimes antérieurs, nous n'aurions sans doute pas eu, nous n'aurions même certainement pas eu ce débat d'aujourd'hui. Mais peut-être aurions-nous eu devant nous la perspective d'une longue guerre, telle que celle de l'Indochine, où la France apparaissait comme se refusant à l'effort matériel nécessaire à la victoire militaire, mais en même temps comme dépourvue du courage moral nécessaire à un règlement politique. (*Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche, au centre et sur plusieurs bancs à droite.*)

Alors, ma position à moi est simple : j'ai promis d'aider, de soutenir ce régime et je suis disposé à tenir ma parole. (*Vifs applaudissements à gauche et au centre. — Applaudissements sur de nombreux bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Jarrosson.

M. Guy Jarrosson. Monsieur le Premier ministre, le régime ne doit jamais oublier qu'il tire son origine du sursaut d'un peuple qui ne veut pas mourir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Le 13 mai 1958 a marqué la fin d'une époque, celle de la faiblesse. Il a marqué le début d'une ère nouvelle, celle d'Européens d'origine, de Kabyles et d'Arabes hurlant sur le Forum l'amour d'une patrie commune dans une fraternité retrouvée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

La légitimité de notre V^e République se fonde sur cette révolution des esprits et des cœurs.

Trahir cette foi, décevoir cette espérance, reviendrait à tuer l'âme. Il ne resterait plus alors au désordre, au chaos triomphant, qu'à franchir le corps désormais sans vie de la Constitution.

Alors la sécurité que donne le prestige même du chef de l'Etat ferait place au doute, à la crainte, à la haine. Sans avoir, parmi les tacticiens de la louange, gagné un seul adversaire, il aurait perdu ses partisans.

Pour éviter ce drame et garder l'esprit du combat où l'action vous engage, vous avez besoin, monsieur le Premier ministre, de prendre la vue cavalière. Vous avez voulu soumettre à cette station-service qu'est en quelque sorte l'Assemblée nationale le contrôle des organes gouvernementaux.

Et vous avez bien fait : votre déclaration d'aujourd'hui marque votre volonté d'assumer la pleine responsabilité de la fonction gouvernementale. Vous vous conformez à l'article 20 de la Constitution : « le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation », comme à l'article 21 : « le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement ».

Ces articles semblent avoir été oubliés le 16 septembre, alors que le communiqué de presse relatif au conseil des ministres du même jour portait ces simples mots : « Le Président de la République a donné connaissance des grandes lignes de la déclaration qu'il fera ce soir. »

Ce n'était pas entendre les grandes lignes qu'il fallait faire, monsieur le Premier ministre. Ce discours, c'était à vous de lo prononcer.

Nous aurions pu, alors, tout de suite, dans un débat de politique générale, exorciser les malentendus et les craintes, confronter nos buts et nos méthodes, rectifier le tir, si c'était nécessaire.

Après avoir entendu les parties en cause, l'arbitre national pouvait alors trancher.

La parole du chef de l'Etat est une parole sans appel. Or toute œuvre humaine, quelle que soit son inspiration, risque l'erreur.

Si cette erreur devait s'étendre un jour, comme la pourriture dans le fruit, la sanction ne se traduirait plus par un changement d'équipe au Gouvernement, mais par une crise de régime. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Né de l'union indissoluble de la France et de l'Algérie, le régime ne survivrait pas à leur rupture.

Mais il ne suffit pas de conjurer le mauvais sort en paroles, il faut le faire en actes. Puisque le chef de l'Etat, en dépit de cinq consultations auxquelles en un an a répondu cinq fois le verdict de l'Algérie française, veut encore consulter l'oracle à terme, le Gouvernement doit en préparer le triomphe. Qu'il écarte de ses conseils ceux qu'il y admet trop souvent, les masochistes, heureux de battre sur la poitrine de leur patrie la coupe de péchés imaginaires, jouissant, non de leur propre avilissement, mais de l'abaissement de leur pays, nationalistes ardents de toute patrie qui n'est pas la leur, décorant leur lâcheté du nom de libéralisme et couvrant leur reniement du sens de l'histoire.

Le sens de l'histoire, monsieur le Premier ministre, appartient aux figures de proue, à ceux qui tour à tour utilisent ou remontent le courant.

A la proue d'un navire qui fend des eaux difficiles, vous faites aujourd'hui le point. La réponse d'une Assemblée élue sous le signe de l'Algérie française sera, je l'espère, conforme à son serment.

Des trois voies offertes par le chef de l'Etat, le Gouvernement n'en doit envisager et promouvoir qu'une, celle qui consacre pour l'Algérie sa qualité de France, celle qui reconnaît le plébiscite des vivants, le sacrifice des morts aussi, Européens et Musulmans, ensevelis côte à côte sous les plis d'un même drapeau. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

L'élan d'un peuple n'est pas dans la satisfaction des besoins matériels. Le plan de Constantine, si utile qu'il soit, ne fera pas plus aimer la France que le plan Marshall n'a fait aimer l'Amérique. (Mouvements divers.) Un peuple se donne à un idéal.

Cet idéal n'est pas dans ce que vous avez appelé le retour au droit. Vous avez dit hier : « Il est dans le choix des individus, c'est ce qu'on nomme l'autodétermination. »

Non, l'idéal ne consiste pas à voter. Il consiste à espérer puis tenir les vraies libertés, celles qui permettent à l'homme de respirer à l'aise, car elles sont, dans l'épanouissement des communautés naturelles, des milieux naturels de vie.

Cet idéal réclame, pour être atteint, l'ordre et la justice. Ne paraît-il pas injuste à nos collègues d'Algérie, comme aux populations qu'ils représentent, de voir sans cesse remise en cause leur volonté d'hommes libres, comme si l'on doutait de leur sincérité ou de leur persévérance ?

Cette volonté, cinq fois exprimée en un an, a été proclamée, ici-même, par notre cher vice-président de l'Assemblée nationale, le bachagha Boualem. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.) Elle se résume en quatre mots : « Vivre et mourir Français. »

J'attends du Gouvernement cette réponse. Il ne peut rester neutre quand l'enjeu de la consultation future jette l'Algérie dans l'esclavage ou dans la liberté, porte atteinte à l'intégrité du territoire ou sauve le « pré carré » de la France algérienne, garde nos frontières ou met l'ennemi à nos portes, prêt pour une invasion.

J'attends du Gouvernement qu'il confirme l'espoir mis dans ses origines. Qu'il écoute l'avertissement du héros antique. Gouvernement de la France, souviens-toi du 13 mai. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Jean-Baptiste Blaggi. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Arthur Conte.

M. Arthur Conte. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, plus tard dans le cours du débat mes amis Francis Leenhardt et André Chandernagor parleront de l'Algérie et de la Communauté.

J'ai charge d'expliquer la position du groupe parlementaire socialiste en face des très graves problèmes de politique internationale qui se posent à nous.

Durant ces dernières semaines, durant son extraordinaire tour du monde, de Washington à Vladivostok, via Pékin, le chef du Kremlin a mis à rude épreuve ses qualités athlétiques et politi-

ques ; davantage ses qualités athlétiques de l'autre côté de l'Atlantique, davantage ses qualités politiques de l'autre côté de la Sibérie.

Il a mis aussi à rude épreuve la subtilité des observateurs, l'imagination des témoins, la foi de quelques fidèles.

Nous avons été un peu étonnés, monsieur le Premier ministre, que vous ayez jugé cette odyssee avec une extrême réserve et nous voudrions y consacrer devant l'Assemblée un peu plus d'attention que vous-même.

Que penser de cet important voyage, le plus passionnément observé, le plus abondamment commenté de tous les voyages, à l'exception précisément de celui d'Ulysse, jadis, mais qui portait à bord de ses neufs de tout autres préoccupations que celles de M. Khrouchtchev à bord de son Tupolev ? (Sourires. — Très bien ! très bien ! sur divers bancs.)

Il y a trois hypothèses à envisager. Selon les tenants de la première, voici enfin venir le jour où l'on commence à apercevoir une séparation entre le géant russe et le géant chinois. Pour d'autres, cette supposition va jusqu'à la certitude. Elle s'illustre bien dans une ravissante petite histoire qui court les chancelleries et que j'ai retrouvée sous la plume de Pierre et Renée Gosset. Quelle différence, demande-t-on, y a-t-il entre un optimiste et un pessimiste ? Un optimiste apprend la langue russe, un pessimiste apprend la langue chinoise. (Sourires.) Le mot est encore plus savoureux lorsqu'il est prêté à un conseiller de l'ambassade soviétique de Washington.

A l'œil nu, en effet, que de différences apparaissent entre les deux plus grandes puissances communistes du moment ! D'un côté, le Russe proclamant sa soudaine décision de se réconcilier avec le géant américain, citant jusqu'à cent fois la Bible pour marquer sa bonne volonté et sa bonne foi. De l'autre, le Chinois s'acharnant au Tibet, au Laos, sur la frontière indienne, en Irak, à tout faire comme s'il voulait gêner ou contredire cette formidable politique de bonne volonté.

Il y a une seconde hypothèse. Selon les tenants de celle-ci, le successeur de Staline resterait le successeur de Staline et il demeurerait absolument et profondément d'accord avec le Staline jaune, dans l'esprit comme dans les faits. Pour eux, M. Khrouchtchev développerait actuellement une vaste opération de charme destinée à tromper la vigilance de l'Occident et à l'abri de cet énorme sourire, Mao continuerait sa tâche subversive.

Il y a enfin une troisième hypothèse qui prête aussi exactement à réfléchir. C'est que les armes fantastiques forgées par les savants ont pour première vertu d'épouvanter ceux-là qui les possèdent. Épouvané par le pouvoir de destruction qu'il détient désormais avec le chef de la Maison Blanche, mesurant et comprenant l'infini de ses gestes, Khrouchtchev peut avoir le désir de poursuivre, de vouloir un arrangement pacifique.

Cette hypothèse n'est pas à repousser.

Pour nous, que choisir, en tout sérénité et avec tout notre calme ?

Je crois que nous manquons encore de trop d'éléments pour nous prononcer tout de suite. Laissons cette audace à quelques établissements profonds de la rive gauche. Gardons notre calme et notre sérénité et disons bien que nous ne pouvons pas nous exposer à un choix trop rapide ou trop téméraire, qui pourrait nous engager à de trop graves erreurs ou à de trop lourdes imprudences.

Pour le moment, il n'importe pour nous que de bien fixer notre attitude, de déterminer ce qu'elle sera, quel que soit l'avenir, dans quelque hypothèse qui puisse se vérifier vraie dans l'avenir.

D'abord, avant de fixer la ligne de nos espoirs, il faut bien fixer la ligne de nos intransigeances.

Monsieur le Premier ministre, il y a quatre convictions sur lesquelles les socialistes français n'accepteront jamais de transiger.

La première, c'est qu'au cours des prochaines conférences internationales, les alliés occidentaux commettraient une erreur criminelle contre eux-mêmes et contre la paix s'ils abandonnaient un seul homme libre — berlinois ou autre — confié à leur défense. (Applaudissements de l'extrême gauche à la droite.) (Applaudissements à l'extrême gauche, au centre gauche et à droite.)

Notre deuxième conviction est que, dans les prochaines conférences internationales, les Occidentaux commettraient une erreur impardonnable contre eux-mêmes et contre la paix s'ils venaient à accepter le sacrifice des premières constructions européennes.

Vous ne vous étonnez sans doute pas, monsieur le Premier ministre, que, sur ce point, nous allions beaucoup plus loin que vous-même et que votre déclaration, qui, à ce sujet, ne nous a laissés hier que des regrets.

Il est honnête que le Gouvernement applique les traités européens dans leur lettre. Il serait bien préférable de les observer dans leur esprit et dans leurs espoirs, car nous avons cette ferme conviction : — et nous y apportons vraiment toute notre passion — que l'une des plus belles et des plus nobles tâches de notre génération, à cette heure de si redoutables périls, est de bâtir les Etats-Unis d'Europe à l'image des Etats-Unis de France (*Applaudissements à l'extrême gauche, au centre-gauche et sur quelques bancs à droite*), parce que nous sommes trop gravement persuadés que, isolément, les Etats européens se perdraient les uns après les autres alors qu'ils ne pourront se sauver que soudés les uns aux autres, conscients des mêmes destins et par conséquent d'identiques devoirs. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Notre quatrième conviction est que si, autant que quiconque, nous pouvons désirer la fin de la guerre froide, si autant que quiconque nous voulons l'extension du dialogue Est-Ouest, nous ne voudrions pas qu'on manquât à la prudence. A l'intérieur de cette conviction, j'en vois deux autres : la première, monsieur le Premier ministre, c'est que l'un des éléments essentiels de la sécurité occidentale est le Pacte atlantique, la seconde, c'est que l'un des éléments essentiels de la sauvegarde de la paix est le maintien de l'unité atlantique.

De toute notre gravité, nous vous disons donc que tout ce qui peut contribuer à affaiblir ce pacte et à compromettre cette unité compromet la sécurité même de l'Occident et engage le risque d'une guerre mondiale. (*Applaudissements à l'extrême gauche et au centre-gauche.*)

Or, si l'amour de la paix qui nous anime et l'indispensable prudence ne doivent pas nous quitter, l'un des plus redoutables dangers qui nous menacent c'est sans doute celui du neutralisme à base de pacifisme systématique et bélat. Quand il peut exister encore des nations louches, ce n'est certes pas le moment de se transformer en nation brebis.

Nous le sommes bien, pourrions nous dire quelques démocraties neutres qui sont heureuses. Mais elles ont le bonheur d'être neutres parce que d'autres démocraties ont le courage de ne l'être pas. (*Applaudissements de l'extrême gauche à la droite.*)

Tels sont les quatre points sur lesquels nous n'acceptons pas de transiger : défense des hommes libres, maintien de l'alliance atlantique, construction de l'Europe, prudence nécessaire. Pour autant, nous ne saurions avoir une attitude purement négative. A côté de notre ligne d'intransigeance, nous avons notre ligne d'espoir.

Les pourparlers Est-Ouest ont commencé. M. Nixon est allé à Moscou. M. Khroutchev est allé à Washington. Le président Eisenhower va se rendre à Moscou dès les premiers soursires du printemps. Il existe un danger, c'est que ces conversations Est-Ouest se réduisent à un simple tête-à-tête russo-américain.

Il ne faut pas que les conversations entre l'Est et l'Ouest se limitent au dialogue de ces deux puissances. C'est pourquoi nous vous pressons, et d'accepter la conférence au sommet, et d'y travailler. Il faut y aller, certes, avec toutes prudenances, telles qu'elles ont été indiquées à plusieurs reprises en notre nom par le président Guy Mollet, en vous gardant de toute illusion en prévenant l'opinion contre toutes les illusions, mais il faut y aller, parce qu'il faut converser et discuter. Alors que la catastrophe peut nous menacer sous la fantastique forme de la guerre moderne, il est indispensable que ce dialogue ait lieu et que la France puisse y participer à part entière.

Nous croyons peu à la permanence des règlements de litiges trop localisés ou trop singularisés. Il y a deux problèmes qui dominent tout : d'une part, le désarmement ; d'autre part, l'aide aux pays sous-développés. Hors d'un accord des grandes puissances sur ces deux questions, nous ne voyons pas de point de départ possible pour l'espérance du monde. Nous espérons que, dans les prochaines conférences internationales, dans une éventuelle conférence au sommet, la France jouera un rôle majeur au service de ces deux idées primordiales.

La pensée socialiste sur le désarmement est assez connue pour que je n'y insiste pas outre mesure. Nous sommes fidèles à la pensée de nos maîtres : le désarmement ne peut être que général, simultané et contrôlé.

Il y a deux notions sur lesquelles je tiens à insister. La première : avant toute discussion sérieuse sur le désarmement, acceptation du contrôle réciproque ; tout désarmement non contrôlé ne peut être qu'hypocrisie ou chanson de propagande. (*Applaudissements à l'extrême gauche et sur divers bancs.*)

Certains esprits généreux dont nous comprenons l'impatience et apprécions les mobiles, pensent à créer une zone neutralisée, démilitarisée au centre de l'Europe. C'est un peu comme si pour interdire la boxe on voulait neutraliser le seul ring de la salle Wagram.

Je réagis, sur ce point, avec le bon sens des paysans pyrénéens que j'ai l'honneur de représenter dans cette Assemblée. J'ai appris dans l'Histoire que lorsque Richelieu interdit les duels il ne les interdit pas seulement sur le Pré-aux-Clercs si cher à d'Artagnan et où fut construit, par la suite, un certain Palais-Bourbon, mais sur tout le territoire national. Nous pensons qu'il n'y aura de véritable désarmement possible que tout autant qu'il sera, au départ, conçu pour l'ensemble du territoire international.

L'aide aux pays sous-développés est aussi l'un des problèmes les plus importants de notre siècle. C'est d'ailleurs une appellation malheureuse. Nous préférons de beaucoup, pour la dignité des uns et des autres, que cela s'appelle la coopération mondiale. L'idée est venue d'un mouvement de charité tendant en quelque sorte à universaliser l'aumône. Elle s'est appuyée sur un mouvement de justice : égaliser les chances de tous. Mais elle ne s'est véritablement imposée dans les cercles internationaux que lorsque, après l'approbation de la morale, elle a reçu l'appui de l'intelligence.

Les esprits lucides ont compris qu'il pouvait être dangereux pour tous qu'aujourd'hui, à la même heure, tous les Etats de la terre ne vivent pas le même siècle, qu'il pouvait se développer une lutte des classes à l'échelle planétaire et que nous risquions, à tout moment, comme nous le voyons déjà en Asie et en Afrique, des explosions des nations prolétaires contre les nations mieux nourries.

Charité, justice, et intelligence s'allient pour nous faire admettre et la noblesse et l'utilité de cette idée qui doit être discutée avant la prochaine conférence au sommet et qui doit même recevoir toute primauté.

Tels sont nos espoirs, monsieur le Premier ministre. Nous sommes persuadés que vous vous appliquerez à les faire vôtres et à les défendre.

Pour nous, socialistes français, une patrie ne saurait être seulement aimée en soi. Elle est aimée lorsque ses plus nobles, ses plus hauts soucis et ses rêves les plus étincelants coïncident avec les aspirations les plus nobles de l'humanité même. Pour nous, la première fierté d'une patrie, c'est d'être une association d'hommes au service de l'homme.

Telles sont les idées que nous chérissons par-dessus tout et que nous vous demandons de défendre dans les prochaines conférences internationales.

Mais disons — et ce sera ma conclusion — que, si nous entendons être vigilants et fermes pour la défense et pour la recherche de la paix, nous pensons que cette recherche de la paix ne se sépare pas de la défense de la liberté.

J'ai trouvé dans un livre qui vient de paraître, un très beau livre d'Aldous Huxley, intitulé « Retour au meilleur des mondes », une page étrange. Elle est si belle et si significative que je demande à l'Assemblée l'autorisation de lui en donner lecture :

« Tout oiseau, écrit Huxley, qui s'apprend à gratter une bonne pitance d'insectes et de vers sans être obligé de se servir de ses ailes renonce bien vite au privilège du vol et reste définitivement à terre. Il se passe quelque chose d'analogue pour les humains. Si le pain leur est fourni régulièrement et en abondance trois fois par jour, beaucoup d'entre eux se contenteront fort bien de vivre de pain seulement — ou de pain et de cirque. « En fin de compte », dit le grand inquisiteur dans la parabole de Dostoïevski, ils déposeront leur liberté à nos pieds et nous diront : faites de nous vos esclaves, mais nourrissez-nous ». Et quand Aliocha Karamazov demande à son frère, celui qui raconte l'histoire, si ce personnage parle ironiquement, Ivan répond : « Pas le moins du monde ! Il revendique comme un mérite pour lui et son Eglise d'avoir vaincu la liberté dans le dessein de rendre les hommes heureux ». Oui, pour rendre les hommes heureux. « Car rien », assure-t-il, « n'a jamais été plus insupportable pour un homme ou une société humaine que la liberté. Rien, ajoute Huxley, si ce n'est son absence. »

Pour nous, Aldous Huxley a raison. La liberté est un bien irremplaçable sans lequel il n'y a ni bonheur possible, ni paix véritable. Il ne suffit pas d'avoir la télévision et des saunas chaudes pour avoir le bonheur, même pas de savoir conquérir la lune, si admirable soit cet exploit. La recherche de la fraternité ne se sépare pas de la défense de la liberté et de l'égalité. Tâchez de rester fidèle au triple et merveilleux message de la 1^{re} République et vous serez exactement fidèle au visage de la France telle que nous l'aimons. Tout naturellement ensuite le

prestige viendra, par surcroît. (Applaudissements à l'extrême gauche et sur plusieurs bancs à gauche, au centre et à droite.)

M. le président. La parole est à M. Georges Bidault. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

M. Georges Bidault. Mesdames, messieurs, j'ai, je le crains, des choses austères à dire et la principale pensée qui m'a inspiré au moment de les écrire et au moment où je vous les dis est de ne pas avoir à m'en repentir ensuite.

Si, dans le débat d'aujourd'hui, le silence ou le conformisme devaient être nos seuls conseillers, on devrait s'interroger sur l'utilité d'une présence dont le rôle serait alors limité à l'assentiment. Un tel assentiment, apporté sans examen de conscience, sans consultation des textes, sans recours à l'histoire, sans examen de l'avenir, serait d'aussi peu de valeur pour celui qui le donne que pour celui qui le reçoit.

Les seules déclarations — j'ai entendu le contraire, mais je me tiens à cette thèse et je pense en démontrer la justesse — la seule politique que l'Assemblée ait à connaître — parce que les seules déclarations et la seule politique qui puissent être formulées sans rupture avec la Constitution — sont celles qui émanent du Premier ministre et du Gouvernement. Peut-être, à vrai dire, est-il réaliste, selon le terme qui a toujours signalé les abandons du droit et l'annonce des malheurs, de reconnaître que ce ne sont pas toujours de telles déclarations auxquelles l'opinion publique accorde le plus d'intérêt. Mais il se trouve, comme chacun le sait et comme beaucoup déjà ont commencé de le dire — d'autres le rediront sans doute — que notre République — je me suis toujours refusé à lui donner un numéro d'ordre — est régie par une Constitution dont l'origine remonte, est-il absolument nécessaire de le rappeler, à la perte de confiance dont le régime précédent avait souffert jusqu'à perdre tout défenseur.

Dans le vide ainsi créé, une Constitution nouvelle a été élaborée et le 28 septembre de l'année dernière, il y a donc à peine plus d'un an, elle a été votée par plus de 35 millions de suffrages.

En attendant que nous puissions disposer des travaux préparatoires de la Constitution qui nous régit, travaux qui ont été annoncés et non fournis, il est admis sans contradiction possible que le Premier ministre d'aujourd'hui y a pris une part essentielle. En conséquence, des textes qui sont la loi du pays, et qui ne peuvent être modifiés ou abrogés sans une procédure lourde et fastidieuse sont peut-être mal connus ou presque indifférents à ceux qui les ont votés, mais il ne saurait, même à ceux-ci, être indifférent que la stabilité qu'ils ont voulue soit si brève. Il ne saurait être indifférent qu'on leur demande de voter à nouveau, si vite, pour modifier ce qu'ils ont accepté d'enthousiasme, il y a un an. Et même dans le cas où l'indifférence publique serait vaine et si dangereusement réapparue, laissant à l'abandon un verdict qui fut proposé, voulu et accepté en forme solennelle, même dans ce cas, sans doute, devrait-il y avoir au moins une exception à l'indifférence. Cette exception est celle du principal artisan du contrat passé avec le peuple français. Il est en face de moi.

Sans doute aurait-on pu — je crois que personne n'en doute — en septembre 1958 proposer et faire adopter un autre texte. Mais on ne l'a pas fait. C'est cette Constitution qui nous oblige et qui nous lie, et pas une autre. Personne à l'époque, bien au contraire, ni depuis cette époque, bien au contraire, n'a parlé de la remise du destin national entre les mains de qui que ce soit, différemment des textes suggérés et votés. Sinon, à quoi bon tant d'ordonnances, une si importante élaboration juridique qui, faisant suite à l'acte initial et en corrélation avec lui, comportent une telle quantité de dispositions et de décisions dont toute la vertu réside dans leur lien avec la Constitution préalablement approuvée.

Si tout cet effort a été accompli, ce n'est pas pour qu'apparaissent et se propagent aujourd'hui des assertions dont nous sommes assaillis par des écrivains qui sont devenus, depuis une date fort récente, amis du Gouvernement (*Sourires*) et dont l'amitié sera peut-être fidèle, mais je ne saurais le garantir. (*Nouveaux sourires.*)

Par exemple, ces propos qui ne sont pas de la bouche du Premier ministre et qui sont prêtés à celui qui lui a confié sa tâche : « J'assume seul les responsabilités de la politique algérienne ».

Par ailleurs, on écrit que le Gouvernement est un organisme consultatif, ce qui est peut-être vrai, encore que fâcheux (*Sourires.*), mais ce qu'on ne nous a jamais dit dans cet hémicycle et dont nous aurions eu assurément, si c'est vrai, un grand intérêt à être informés plus tôt. (*Sourires.*)

Un représentant de « l'opposition constructive », on sait ce que je veux dire — a écrit lundi ce qui suit — il s'agit de M. Claude Fuzier :

« M. Debré se trouve placé dans une situation délicate. Il lui faut bien comprendre que toute exégèse limitant la portée des déclarations du Président de Gaulle sera considérée comme un désaveu pour ce dernier. Il n'aurait guère, en fait, d'autre issue facile que la lecture mot à mot de l'allocation du 16 septembre, ce qu'a fait encore une fois, à peu près, hier, M. Couve de Murville. »

Les guillemets sont fermés. (*Sourires.*)

Sans doute est-ce là la situation de fait. Mais je défie de trouver un précédent qui, sur quelque bouche que ce soit, nous aurait annoncé, voilà un an, que telle était la situation vers laquelle nous pourrions être conduits.

Quand les Français se sont prononcés, le thème — je m'en souviens, je n'ai pas été le seul à le développer, tant dans les départements métropolitains que dans les départements d'Algérie, — a été que la France, dans son ensemble, voulait l'autorité, la durée, la stabilité. Si quelqu'un ne l'a pas entendu, personne ne l'a entendu.

Ainsi, l'espoir et la résolution qui appelaient des institutions nouvelles voulaient la longue durée pour le guide et pour le symbole, la longue durée pour ce qui venait d'être décidé, la longue durée pour les quatre-vingt-dix départements de la métropole, la longue durée pour les dix-huit départements d'Algérie, du Sahara et d'outre-mer, la longue durée pour la jeune Communauté. (*Applaudissements à droite.*)

C'est dans ces conditions que le Premier ministre a été constitué responsable de la politique française, le seul qui devant nous, en tout cas, ait charge d'en répondre. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs à droite.*)

Personne d'autre que lui n'a qualité, du moins devant nous, pour arrêter, exposer et défendre la ligne de conduite qui est assignée à la nation. L'article 68 de la Constitution stipule la non-responsabilité du chef de l'Etat dans les actes accomplis au cours de l'exercice de ses fonctions.

Comme il faut bien qu'il y ait quelqu'un de responsable, ...

M. Félix Kir. Autant que possible !

M. Georges Bidault. ... et que c'est précisément l'irresponsabilité qui a été reprochée aux régimes précédents, les articles 21 et 22 ont pourvu à la désignation d'un responsable et, par conséquent, de celui à qui je m'adresse.

C'est de cette mission que le Premier ministre s'est honorablement acquitté devant l'Assemblée nationale, devant le Sénat et devant nos commissions réunies des affaires étrangères et de la défense nationale aux dates suivantes : 15 janvier 1959, 4 juin 1959, 23 juin 1959, 8 septembre 1959.

Je n'ai pas l'intention de parler du Premier ministre en tant que Michel Debré journaliste (*Sourires*). Je parle du Premier ministre en tant qu'ayant rendu compte de l'exercice de son action devant l'Assemblée nationale.

Car c'est une justice à rendre au chef du Gouvernement que les propos par lesquels les Assemblées ont connu sa politique ont été les trois fois concordants.

Nous avons donc des motifs, dont le sérieux et la solidité venaient du chef du Gouvernement lui-même, de penser que nous aurions ces jours-ci à nous prononcer à nouveau sur une politique qui aurait le mérite, comme nous l'avons toujours espéré, de la stabilité et de la continuité.

Le mot qui m'a le plus frappé dans le long et clair discours qu'il a prononcé hier, c'est le mot de « changement ».

Mais il n'y a pas d'exemple — je voudrais qu'on s'en souvint — d'une politique étrangère qui se manifeste avec succès par le renversement des attitudes et la contradiction dans les propos de celui qui jusqu'à présent l'a gérée.

Même la Convention, après l'exécution de Louis XVI, continuait intrépidement la politique de Richelieu et même les Soviets, après avoir exterminé dans une case de l'Oural le tsar et sa famille, continuaient, d'une manière impassible, la politique de Pierre le Grand.

Il n'est pas besoin de remonter si loin aujourd'hui, puisque les dernières paroles que nous avons entendues ne datent que de peu de saisons et, même, de peu de jours. Et les voici, fanées.

Je suis obligé de citer. 4 juin 1959 :

« Le mois de mai 1958 à Alger comporte, en effet, deux leçons. La première, c'est le refus de tout ce qui pourrait représenter une solution d'abandon. A la veille du mois de mai,

malgré le Parlement, malgré le Gouvernement, malgré l'armée, malgré la nation... — on pourrait épiloguer sur l'ordre dans lequel ces termes sont énoncés (*Sourires*), mais il n'importe — «... régnait le sentiment que l'étranger — et, dans cet étranger, j'inclus nos propres alliés — s'appropriait indirectement à nous imposer progressivement sa loi. En rejetant l'intervention étrangère, la France tout entière a refusé non seulement de s'incliner devant la rébellion, elle s'est opposée au delà de toute solution qui comporterait un abandon national. La France, en d'autres termes, a refusé de mettre son action politique et diplomatique en contradiction avec son action militaire.»

Cette déclaration catégorique du Gouvernement se trouve catégoriquement contredite — je dois le dire, d'une source moins autorisée — depuis trois jours, par une personnalité que je m'excuse de citer ici mais qui est invoquée un peu partout, et dont l'importance se traduit dans les déclarations que lui demandent les journaux. Il s'agit de M. Albin Chalandon, que je n'ai pas l'honneur de connaître, et qui n'a pas de responsabilités gouvernementales, mais qui s'exprime, en tout cas, comme s'il avait une grande influence dans le parti auquel appartiennent le Premier ministre et un nombre fort important, comme vous le savez, de membres de cette Assemblée. (*Sourires*.)

Je cite pour montrer que, là encore, nous sommes dans un état de contradiction. Nous étions au fort de l'été, nous ne sommes pas au fort de l'automne, et voici ce que je lis :

« Il faut s'efforcer de comprendre la pensée du général de Gaulle, qui a une tâche excessivement difficile, et replacer le problème algérien dans un contexte qui, qu'on le veuille ou non, n'est plus seulement national mais international. »

Je ne peux pas relire ce propos sans le comparer au précédent et sans voir la différence et la chute.

Je ne crois pas non plus qu'il soit indispensable que je relise ici, quoique nous soyons sur les bords d'un fleuve — ce n'est pas de moi — qui n'est pas la Seine, mais le Léthé, tout ce qui a été dit et tout ce qui a été oublié. Mais je crois cependant qu'il est encore utile de rappeler ces propos qui sont de la même date et du même été éclatant :

« L'amendement socialiste », disait M. le Premier ministre, « s'il représente — ce que je crois volontiers — une intention respectable, la déforme en détruisant la portée d'une loi qui est la conséquence d'une étape politique fondamentale franchie par la double élection des députés et des sénateurs d'Algérie.

« Dans quinze ou vingt ans, une autre majorité votera peut-être un autre texte ; mais il n'est pas sûr que cette nouvelle majorité opte dans le sens souhaité par le groupe socialiste. Il ne lui appartient pas, en tout cas, d'affaiblir une loi proposée par un gouvernement et — je l'espère — votée par une majorité — j'en fus — « conscients, l'un et l'autre, d'affirmer ainsi une volonté d'unité entre l'Algérie et la France, fondement et résultat de l'unité de vote, de l'unité de suffrages, de l'unité de représentation. »

Peu de jours après, devant l'autre Assemblée, des propos équivalents et également dignes d'approbation étaient tenus. Les voici :

« Quand il y a une divergence entre les efforts demandés à l'armée et, d'autre part, la politique, par contradiction ou par incertitude, le pays perd son armée ou l'armée se révolte contre un pouvoir qui ne sait pas ce qu'il veut. »

« J'ajoute que, depuis l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle et les transformations des institutions, ont eu lieu un référendum, des élections législatives, des élections municipales et des élections sénatoriales. Les seuls hommes politiques ayant qualité pour parler au nom des départements d'Algérie, ce sont leurs élus, et il n'y en a pas d'autres. » (*Vifs applaudissements à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.*)

« Il serait extrêmement grave, du point de vue national, de considérer que les représentants librement élus des départements algériens ne sont pas aujourd'hui les seuls — je dis bien « les seuls » — « porte-parole valables de l'opinion politique en Algérie. » (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Et puis, il y a quelques temps, les représentants des deux commissions, au nombre de plus de cent, se sont réunis salle Colbert, et nous y avons entendu en substance ceci, que ma mémoire rapporte fidèlement et que la presse a rapporté aussi fidèlement : « Il n'y aura jamais aucune discussion avec l'étranger sur l'Algérie, aucun virtuel d'Etat algérien. Le caractère constitutionnel de l'Algérie, territoire français, est formel. » (*Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.*)

Si les textes que je viens de lire sont clairs et apparemment sans retour, il y a naturellement plus de complexité dans une déclaration récente dont M. le Premier ministre s'est fait l'interprète devant l'Assemblée. Mais il suffit de lire pour comprendre

qu'à l'ancien choix, qui était d'être pour la France dans la France, ou contre la France, hors de la France, des possibilités supplémentaires ont été ajoutées.

Cela fait donc désormais au point de départ un choix à trois branches qui compliquera assurément la tâche des « contrôleurs », témoins ou observateurs du référendum. Mais, en outre, comme il a été signifié que les choix seraient individuels, une quatrième option, au moins, se trouve ouverte, qui risque de mener vers une impossibilité de majorité, à moins que ce ne soit vers une frontière du genre d'Israël ou ce qui fut autrefois le sort de la Haute-Silésie.

N'importe qui sait que cela entraîne des complications inextricables et qu'en conséquence, à partir du moment où l'on se départit, dans tout référendum, d'un choix simple, qui est « oui » ou « non », pour entrer dans toutes les sortes de « peut-être », il devient malaisé de faire appel au courage de ceux qui auront à se battre pour l'inconnu. (*Applaudissements à droite.*)

Un certain nombre d'organes de presse — et même un grand nombre — ont parlé avec éloge de pari. Il n'est pas absolument sûr qu'un pari soit recommandable. (*Sourires*) ; mais si l'on court ce risque, le moins, me semble-t-il, serait de faire connaître pour quoi et pour qui l'on parie. On pourrait très naturellement et très justement le faire connaître, en particulier, à nos soldats qui sont chargés de poursuivre à son terme la pacification. (*Applaudissements à droite*) et aux Musulmans qui combattent avec nous et qui, eux, ont déjà parié. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Au point où nous en sommes, il y a des choses malheureusement irréversibles. Ce n'est pas la première fois. Autrefois, au lieu de dire « malheureusement irréversible », on disait « le fait accompli » (*Rires à droite*).

Ces choses ne sont pas celles qui avaient été dites jusqu'à présent dans cette enceinte. Mais on peut, et on doit empêcher que la parole de la France, selon celui qui la prononce, soit l'objet d'exégèses interminables. Ce qui alourdit et prolonge la guerre — aucun ministre chargé des armées dans les gouvernements précédents, qui passaient pour faibles, n'a jamais hésité à le dire : s'il y en a un, qu'il se lève — c'est l'hésitation, la vacillation, le manque de certitude dont on souffert et dont continuent de souffrir, entre tous, parmi tous les Français, nos compatriotes français d'Algérie. (*Applaudissements à droite.*)

Peut-être, à cet égard, M. le ministre des armées, qui me fait l'honneur de m'écouter, pourrait-il, indépendamment des réflexions que lui suggère l'attitude des officiers de réserve, songer à une éventuelle comparaison du chiffre des pertes subies par l'armée française au combat dans le mois qui a suivi le 13 mai 1958 et le mois qui a suivi le 16 septembre 1959. (*Applaudissements à droite. — Murmures à gauche.*)

Cela pourrait donner à penser...

M. Henri Duvillard. C'est odieux !

M. Georges Bidault. Ce qui est odieux, ce sont les morts.

M. Henri Duvillard. Et ceux qui les exploitent le sont bien davantage encore !

M. Georges Bidault. Maintenant, il est entendu et proclamé que la pacification sera poursuivie jusqu'au bout.

Ayant appris cela, toutes les voix de la presse, en France et à l'étranger, se sont préoccupées de ce que dirait M. Fehrat Abbas et d'évaluer les différences.

Quelques journaux sont allés jusqu'à parler de bons offices. Cela nous rajoute sans nous consoler. (*Rires à droite.*) Les autres, en nombre encore plus grand, se sont mis à parler de dialogue, sans limiter ni même définir l'objet du dialogue.

Assurément, le dialogue sur le cessez-le-feu n'a jamais été écarté par l'Assemblée nationale, ni maintenant, ni à aucun autre moment.

A gauche. Alors ?

M. Georges Bidault. Mais il y a des genres ou des éventualités de dialogues qui peuvent nous préoccuper car, après tout, on peut dialoguer aussi en public et il y a alors une question qui peut se poser : quelle différence y a-t-il entre un dialogue baptisé dialogue, et un dialogue baptisé négociation ?

C'est ce que la lecture des journaux nous amène à considérer, si l'on en juge, par exemple, par l'entrefilet suivant — il n'est pas particulièrement sensationnel aujourd'hui mais il est assez significatif — paru il y a peu de jours et que voici :

« Les cameramen de la télévision française ayant demandé l'autorisation de commencer à tourner, M. Abbas s'est prêté de bonne grâce aux préliminaires du tournage.

« Les mêmes caméramen qui enregistrent aujourd'hui sur pellicule la déclaration du F. L. N. avaient il y a quelque temps filmé le général de Gaulle faisant sa déclaration sur l'Algérie. »

Et la preuve qu'il y a des choses qui sont comme d'ordinaire en train de se faire et en train de se passer sans même qu'on s'en doute, c'est que non seulement on nous parle des possibilités renouvelées de voyage maghrébin mais aussi de diplomatie discrète. On ne peut empêcher de faire des suppositions, même à tort et à travers. Cependant, depuis Pasteur, il est déconseillé de croire à la génération spontanée. (Sourires.)

C'est ainsi que l'on peut lire dans un autre journal d'hier — qui n'est pas celui que vous pensez — sur cinq colonnes : « Les déclarations de M. Ferhat Abbas » et au-dessous : « Pour l'ouverture des pourparlers, dans la mesure où les déclarations de M. Ferhat Abbas seront confirmées, il semble que la plupart des conditions sont remplies. »

Il me paraît, dans un autre ordre d'idées, important de dire que des penseurs, peu confiants dans l'avenir prochain, tournent leurs regards vers la Communauté comme refuge et comme salut.

Est-il besoin que je rappelle ici l'orientation du Sénégal et du Soudan, désormais groupés pour un avenir commun qui les éloigne de nous ?

Voici ce qu'écrivit M. Modibo Keita, télégraphiant à M. Sekou Touré, au nom du Mali :

« Les populations et le gouvernement fédéral du Mali, résolument engagés dans la voie de l'indépendance et de l'unité de l'Afrique, souhaitent maintenir des liens de toutes sortes avec tous les peuples, et notamment avec le peuple frère de Guinée. Nous sommes persuadés que notre collaboration fraternelle sera continuellement renforcée. »

Il est déjà difficile et même impossible de comprendre pourquoi, quand la Guinée dit non, c'est non pour toujours et, quand l'Algérie dit oui, c'est oui jusqu'à la prochaine fois. (Vifs applaudissements à droite.)

Mais cela devient plus grave quand la Guinée trouve des compagnons, que je viens de nommer, et ce serait encore plus grave si l'Algérie ne trouvait pas de répondants.

On est incertain de savoir si la métropole veut garder, ce qui s'appelle vouloir. Or, on aimerait savoir, sans faux-fuyant, si l'on se décide à rester ou à partir. Après tant de promesses, l'incertitude est probablement ce qu'il y a de plus grave.

Pour l'Algérie, il y a un plan de Constantine.

J'ai déjà dit ici — et les membres de cette Assemblée m'ont fait l'honneur d'accueillir ces propos avec faveur — que ce plan était le plus intégrationniste qu'il fût possible de formuler. Que le dixième des fonctionnaires français dans l'espace de cinq ans soit recruté parmi nos compatriotes de confession islamique, c'était et cela demeure un acte de confiance et — ce qui est beaucoup plus important encore — une décision qui prouve que la sécession n'est pas seulement repoussée, mais qu'elle est interdite.

C'est d'autant plus vrai que si la liberté et la possibilité de tous les choix étaient autre chose qu'une libéralité de circonstance, il faudrait beaucoup de confiance dans le capitalisme de notre pays et de n'importe quel autre pays pour croire que le plan d'implantation d'industries et d'améliorations de l'agriculture soit susceptible de progresser pendant quatre années d'incertitude.

M. Raymond Boldsé. Très juste !

M. Georges Bidault. Je m'attends à ce que l'on me reproche de tous les côtés de ne pas être assez accessible à l'évolution des pensées et à l'évolution des choses.

L'évolution se défend, se comprend, se justifie à une seule condition, c'est qu'on dise pourquoi.

Nous avons tous entendu dire sous un gouvernement précédent — c'était à l'époque de novembre à laquelle le Premier ministre a fait allusion — : « Jamais aucun gouvernement n'acceptera... »

Il est possible d'envisager qu'en dépit de la rudesse des termes on arrive à penser le contraire, mais il faut dire pourquoi. Il faut dire pourquoi « jamais » ne veut plus dire « jamais ».

J'attends encore.

Quand on dit : « L'Algérie, c'est la France », toute la foi qu'on peut avoir dans l'idée d'évolution rend difficile qu'on accepte d'entendre le contraire sur les mêmes lèvres et que la même chose ne soit plus la même chose. En tout cas, il faudrait dire pourquoi. Et ainsi de suite.

On a toujours le droit de dire qu'on change à condition qu'on explique pourquoi on a changé. Cela est vrai pour tout le monde.

On peut se tromper, on peut changer d'avis. Il paraît qu'il n'y a que les imbéciles qui n'en changent pas. En ce cas, je redoute qu'il n'y ait à travers le monde beaucoup plus d'hommes intelligents que n'en reconnaît ordinairement la sagesse des nations. (Rires et applaudissements à droite.)

Il se trouvera des esprits critiques pour penser que ce que je viens de dire n'est à aucun égard constructif. Beaucoup de mots, dont le mot « constructif », sont employés pour dissimuler habilement un sens qui est en contradiction avec leur acception française.

Une « solution libérale », par exemple, cela peut vouloir dire que quelques millions d'hommes seront soumis à un despotisme pire que médiéval. Et, « constructif », cela peut vouloir dire mettre à bas ou bien mettre en cause ce qui était construit depuis 130 ans.

Je n'ai pas entendu dire que les hommes du Texas ou du Turkestan se soient occupés d'une solution constructive pour un problème qui, à leurs yeux, est définitivement tranché.

Mais, au nom de quelle loi, écrite ou non écrite, nous laissons-nous persuader de laisser à l'incertitude d'un choix l'héritage des aïeux, après que le choix ait déjà été fait ? (Applaudissements sur certains bancs à droite.)

Cela étant, si l'Assemblée nationale souhaite un programme constructif, je dirai nettement que le mot de « francisation » ne me paraît pas bon, parce qu'il semble qu'un de ses mérites est d'être un substitut du mot « intégration », et qu'il est plus lourd sans être plus facile.

Mais des expressions ont été prononcées ailleurs qu'ici, qui gardent leur valeur et dont on ne peut pas accepter qu'elles la perdent ; par exemple : « Algérie française ».

Voici le dernier numéro qui me soit parvenu d'un bulletin d'information fort bien fait, *La Semaine en Algérie*. En dessous de ce titre, en caractères équivalents, imprimés en rouge, et avec une croix de Lorraine, on peut lire : « Miroir de l'Algérie française ». Cela est toujours valable et toujours en vigueur. Je pense, en conséquence, que nous avons le droit de dire la même chose que ce qui s'imprime à Alger sous le timbre de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Eh bien ! il s'agit en effet, toujours, de l'Algérie française, comme il en était question dans tant d'occasions antérieures, rigoureusement non clandestines, où je m'efforçais de faire partager à celui qui est actuellement le Premier ministre une modération dont j'espère n'avoir pas trop démerité.

Mais que faut-il donc faire ? Ce n'est pas une chose compliquée, ni une chose nouvelle à définir. Je me suis interdit, ici, de citer le chef de l'Etat que la Constitution met en dehors de nos débats. Mais j'ai le droit de répéter ce qu'a dit le chef d'un parti — auquel je n'ai pas appartenu, mais auquel appartenait le Premier ministre — dont les directives sont dans le domaine public, que le temps n'a pas effacé et qu'à l'époque je n'ai pas contredit. Voici ce que déclarait, à Paris et à Alger, le général de Gaulle :

« Souveraineté de la France, cela signifie, d'abord, que nous ne devons laisser mettre en question sous aucune forme, ni au dedans ni au dehors, le fait que l'Algérie est de notre domaine. Cela signifie, encore, qu'il n'y a aucune matière concernant l'Algérie où les pouvoirs publics français puissent aliéner leur droit et leur devoir de trancher en dernier ressort. Cela signifie, enfin, que l'autorité de la République française doit s'exercer hautement et fermement, et que le gouverneur général, qui est investi par l'Etat, ne saurait être responsable que devant les pouvoirs publics français.

« Car, en dépit des menées de ceux qui ne jouent pas son jeu ou de l'esprit d'abandon de quelques illusionnistes, la France, dont l'Algérie fait partie intégrante, est au fond très résolue à assurer elle-même le progrès de tous ses enfants, tout en restant maîtresse chez elle.

« L'autorité de la France doit donc s'affirmer ici aussi nettement et fortement que sur toute autre terre française. Les Algériens d'origine métropolitaine doivent continuer avec confiance tout ce qu'ils ont entrepris, sans avoir à redouter d'être jamais submergés. Les Français musulmans d'Algérie doivent trouver dans l'estime de notre peuple, dans le cadre de la souveraineté française et avec leur statut personnel, toutes possibilités d'améliorer leur destin à mesure que leur pays progresse et d'exercer leurs capacités à mesure qu'ils les développent.

« Toute politique qui, sous le prétexte fallacieux d'une évolution à rebours, aurait pour effet de réduire ici les droits et les devoirs de la France, ou bien de décourager les habitants d'origine métropolitaine qui furent et qui demeurent le ferment de

l'Algérie, ou bien, enfin, de donner à croire aux Français musulmans qu'il pourrait leur être loisible de séparer leur sort de celui de la France, ne ferait en vérité qu'ouvrir la porte à la décadence. » (Très bien ! à droite.)

Si j'ai fait entendre, aujourd'hui, une longue série de textes, c'est parce que je préfère citer les autres, et de grands hommes, lorsqu'ils disent ce que je pense. C'est aussi parce qu'il m'a paru nécessaire de donner les raisons d'une attitude qui me semble seule conforme à la loyauté des pensées que j'ai énoncées devant vous à plusieurs reprises déjà.

Etre fidèle avec les fidèles, c'est la politique que préconisait aussi — et j'en aurai fini avec ceux qui m'ont fourni mon discours — un connaisseur illustre des hommes de l'Islam qui écrivait, il y a des années, bien sûr ! mais cela vaut pour maintenant et pour toujours, car deux et deux font quatre dans tous les temps :

« Je suis entièrement de votre avis sur tous les points, sur la nécessité absolue d'une répression sévère des crimes, des désertions, des dissidences, des passages à l'ennemi ; sur la nécessité de s'abstenir de négociations avec des ennemis, sauf le cas où ils viennent demander l'aman en faisant pleinement soumission.

« Ne pas réprimer sévèrement, c'est enhardir les criminels et encourager les autres à les suivre. C'est perdre l'estime de tous. Traiter de puissance à puissance avec les chefs ennemis ou rebelles, c'est les grandir infiniment et nous diminuer d'autant. »

Cette lettre a été écrite par le père de Foucauld, l'année d'avant sa mort.

Quarante années n'ont pas affaibli le message que je viens de vous lire et qui n'a pas besoin d'exégèse. Ce qu'il était vrai alors reste vrai maintenant, car la vérité est toujours la même.

Si la pente, jusqu'à présent insensible, où nous nous sentons entraînés doit être celle que refusait hier le père de Foucauld, je crois nécessaire de faire connaître au Gouvernement, qu'en ce qui me concerne, sur cette pente, le même refus est toujours valable.

C'est pourquoi, ayant conscience de n'avoir point changé, je redirai en terminant ce que j'ai déjà dit dans cette Assemblée qui, à l'époque, l'écoutait dans une situation qui nous a été dite améliorée depuis lors, et mes paroles, par conséquent, sont encore valables, et le sont même davantage : il n'y aurait pas d'Algérie nouvelle, il y aurait seulement, comme cela s'est passé ailleurs, et pas loin de l'Algérie, le retour, au plus mauvais moment, des pires désordres, si l'Algérie nouvelle n'était pas, d'abord, aussi, et dans tous les cas, l'Algérie française. (Applaudissements à droite et sur plusieurs bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. Gahlam. (Applaudissements.)

M. Makhlef Gahlam. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, les députés du Titteri, solidaires de leurs collègues du groupe Unité de la République — momentanément absents — ont cependant tenu à faire connaître, par ma voix, leur position.

L'Algérie traverse actuellement une période cruciale dont l'issue va peser lourdement sur ses destinées. A cette croisée des chemins, il importe de ne pas se départir d'une juste appréciation des valeurs et des faits, autant pour avancer dans la voie de l'intégration que pour résister résolument à toutes poussées insensées ou perverses qui risquent de conduire à la ruine une des plus belles provinces françaises. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et à droite.)

Le gouverneur général Naegelen, au cours d'un discours prononcé à Paris, à la maison des journalistes, le 22 septembre 1948, s'est écrié : « Je suis stupéfait de voir l'ignorance dans laquelle se trouve le peuple français de ce qui est peut-être son plus beau titre de gloire : l'Algérie ». (Applaudissements sur quelques bancs à droite et au centre.)

Dans l'ordre moral, les esprits sont en majorité désorientés. D'aucuns, dépassés par la rigueur des temps qui mine, par l'isolement qui ruine, par la détresse morale qui détruit, voient poindre en eux le découragement. D'autres, au contraire, face aux artisans d'un chaos où se perdent les notions les plus élémentaires de la justice, de la parole donnée, voient poindre en eux l'esprit de révolte.

Au moment où nous sont retirées les responsabilités qui nous ont été confiées au nom des populations d'Algérie par le général de Gaulle lui-même quand il a dit : « Avec les élus nous ferons le reste », nous ne voulons pas disparaître sans avoir élevé une protestation solennelle et, surtout, sans avoir lancé le dernier appel de l'angoisse et le cri d'alarme. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Aussi bien, monsieur le Premier ministre, les déclarations si patriotiques que vous avez déjà faites, et qui ont été un encourage-

ment pour tous, ne cèlent pas aux Algériens que la conjoncture actuelle, si satisfaisante qu'elle puisse apparaître au regard du redressement déjà opéré, commandent plus que jamais la poursuite des efforts déjà consentis, dans la mesure où les résultats obtenus en ont consacré l'utilité et l'efficacité.

Il est bien certain que toutes vos paroles ont eu leur écho dans les départements algériens et que les enseignements qu'elles renferment ont été particulièrement entendus.

Mais il apparaît clairement, de la sorte, que le Gouvernement ne peut, aujourd'hui, être entraîné à suivre ou à accepter des directives qui risquent de se révéler étrangères au but que vous avez défini.

C'est dans cet esprit que nous sommes conduits à faire entendre notre voix, à l'heure où vous faites également connaître dans quelles conditions le Gouvernement entend régler politiquement le problème algérien.

Certes, si les temps présents se prêtent aux plus sérieuses décisions, ils commandent également de ne les faire résulter que de délibérations mûrement pesées, pleinement étudiées, afin que tout honnête homme, sans distinction de parti, puisse les considérer comme étant les mieux adaptées, non seulement au présent, mais surtout à l'avenir.

D'abord, il faut se persuader que les réformes, en cours ou envisagées, n'auront qu'une influence insignifiante sur la rébellion, et il n'est pas certain que leur effet, du point de vue psychologique, soit heureux.

Les Algériens eux-mêmes ont à se plaindre des conditions dans lesquelles certains hauts fonctionnaires en assurent l'application et qui donnent à penser qu'ils ne sont pas bien pénétrés de la mission qui leur a été confiée. (Applaudissements sur quelques bancs à gauche, au centre et à droite.)

La France ne retire, pour l'instant, aucun bénéfice moral de l'effort qu'elle consent. Retenons surtout que ces réformes ne sauraient en rien influencer la rébellion.

Les raisons du durcissement de la rébellion tiennent à plusieurs causes, dont l'essentielle est que le chef de l'Etat vient de faire savoir que la charte future de l'Algérie sera définie par l'« autodétermination », à laquelle les tenants du F. L. N. pourront participer.

Fort de ces assurances, et compte tenu des conditions prévues pour cette consultation, les dirigeants du F. L. N. savent bien qu'en définitive ils resteront les maîtres du jeu. De plus, deux des options risquent, qu'on le veuille ou non, de priver les départements algériens des garanties d'ordre national qui justifient les sacrifices consentis par le peuple de France et ses soldats. (Applaudissements à droite.)

La rébellion sera difficile à réduire tant qu'elle trouvera dans les hésitations et les incertitudes les raisons de se durcir dans la lutte et les encouragements à la poursuivre.

Elle spéculera davantage sur l'esprit d'abandon que sur la résolution de maintenir. Et si la nation algérienne n'était hier qu'une fiction, elle est en train de naître aujourd'hui, cela, uniquement parce que les Français ont laissé subsister le doute sur leurs intentions. Gagner militairement la partie ne servirait à rien parce que, liés par la déclaration du 16 septembre, nous ne pourrions éviter l'intervention des hommes dont le premier geste serait de proclamer la sécession.

Tous nos sacrifices auront été vains et les amis traditionnels de la France seront pourchassés et massacrés.

Avez-vous encore beaucoup d'amis en Algérie ? Certes oui ! Mais ils s'interrogent avec angoisse. Ils souhaitent une France forte et déterminée. Ils se désespèrent de la sentir divisée et pleine d'incertitudes ; alors, ils se replient sur eux-mêmes.

Beaucoup commencent à tourner leurs regards vers les rebelles. Seuls, les plus déterminés cherchent refuge dans la France.

Devrons-nous, un jour, reprendre ce cri pathétique d'Aristide Briand : « Faut-il mourir pour qu'on nous croit sincères » ?

Pourquoi nous remettre dans l'humiliante obligation de nous déclarer intégralement Français, nous qui pensions légitimement avoir acquis de haute lutte, depuis le 13 mai, cette citoyenneté ?

C'est à vous, mes chers collègues, qu'il appartient aujourd'hui d'entériner notre choix. C'est à vous, représentants des départements de la métropole et d'outre-mer, que nous nous adressons.

Vous avez votre mot à dire, votre sentiment à exprimer, votre responsabilité à prendre. Vous êtes l'expression de la souveraineté nationale.

Ne pensez-vous pas, vous qui nous avez accueillis dans cette maison avec une fraternelle affection et un enthousiasme dont nous avons senti le prix, que vous avez aussi votre responsabilité propre dans cette affaire ?

Ne sentez-vous pas que votre devoir est clair, qu'il vous appartient de proclamer solennellement que la République est une et indivisible (*Applaudissements à droite et sur quelques bancs à gauche et au centre*), que les départements du Sud de la Méditerranée font partie de la République et que notre combat, à nous Algériens, est aussi votre combat? (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

L'option qu'on nous demande, c'est à vous de la lever d'abord! Déjà, la grande majorité d'entre vous a fait sienna, en décembre dernier, notre charte qui proclamait les départements d'Algérie et du Sahara « partie intégrante de la France ». Ce moment de l'histoire nationale, de cette manifestation d'unité de la France, vous ne pouvez ni l'oublier, ni l'affaiblir, ni le révoquer, sans vous parjurer et sans vous déshonorer. (*Applaudissements à droite.*)

Si vous n'accomplissiez pas ce geste, si vous vous dérobiez à ce devoir sacré, alors les doutes mortels s'empareraient de nous. Mais nous gardons confiance dans la justice de notre cause et il nous resterait malgré tout, si vous ne répondiez pas à notre appel, à nous placer sous la sauvegarde de l'armée, garante de la patrie et qui serait pour nous le dernier refuge de l'espérance. (*Applaudissements à droite.*)

Et puis, mes chers collègues, par delà les hommes, le « mektoub » nous enseigne que cette rencontre fraternelle, dans le temps et dans l'espace, entre la France et l'Algérie est comme une fatalité à laquelle nous sommes désormais tous soumis et qui conditionne — qu'on le veuille ou non — notre avenir commun et cet avenir nous le voulons sous le signe des grands principes fondamentaux de la République française, véritable patrie de la justice et de la liberté. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur quelques bancs à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Mesdames, messieurs, quinze ans après la Libération, la France, après avoir raté la révolution qui devait naître de la victoire, se retrouve devant des problèmes non résolus. Quinze ans après la Libération, c'est toujours sur la même route d'échecs et d'humiliations que marche le pays.

Pourtant, la liste était longue des terribles déceptions, des défaites et des échecs de tous ordres.

Sept ans de guerre d'Indochine aboutissaient à la cuvette de Dien Bien Phu, aux accords de Genève, à la partition de l'Indochine, répartie déjà entre les deux grands du monde, la partie Nord aux bolcheviks, la partie Sud aux Américains.

Bien peu de Français ont senti alors que, dans la cuvette de Dien Bien Phu, venait de sonner le glas de l'Occident, mais la leçon de l'histoire résonne encore aux oreilles de ceux qui avaient compris que si, dès lors, l'Occident, et en particulier la France, ne mesuraient pas la terrible menace, alors c'en était fait.

A ce moment, les exégètes de l'abandon nous expliquaient qu'il fallait savoir quitter certains lieux pour concentrer mieux ailleurs son effort. Les objectifs nationaux qui nous étaient alors assignés par MM. Mendès-France et Mitterrand étaient l'Afrique, l'Afrique noire, bien sûr, mais surtout l'Afrique du Nord, solidement articulée autour de la province française d'Algérie.

Cependant, par une horrible fatalité, c'était, quelques jours ou quelques mois plus tard, l'abandon de la Tunisie, par un processus libéral de paix, de liberté, de négociations, d'accords internationaux, de bons offices, plus connu sous le nom d'autonomie interne.

Les bons esprits et les naïfs espéraient que la liste des abandons pourrait là se clore. Cependant, on renonçait, dans l'Océan indien, aux cinq villes fidèles de l'Inde, bien que l'on sût ici que certaines d'entre elles, au moins, eussent voté en majorité pour la France. Aucune démarche ne fut faite pour conserver ces communautés dans le sein de la nation française. Elles furent lâchement abandonnées.

Dans la plus belle des terres du moghreb, dans la partie la plus douée, la plus riche naturellement — le Maroc — la contagion gagnait du terrain, le terrorisme se répandait et les mêmes hommes nous expliquaient qu'une fois le protectorat indépendant — au mépris même de la parole donnée, car il faut savoir trancher, disait-on, dans le vif — la province française d'Algérie n'en serait que plus solidement attachée.

La guerre durait depuis quatre ans quand, écœurés de la faiblesse des gouvernements, écœurés de savoir que l'ennemi recevait son aide la plus précieuse de la métropole, écœurés de l'impunité des assassins, alors que tombaient toujours, aussi

bien en France métropolitaine que dans la province algérienne, les meilleurs serviteurs de la France, la population d'Algérie et l'armée, dans un même élan irrésistible, aux applaudissements de la nation tout entière, renversèrent le régime.

Beaucoup d'entre vous, messieurs, furent les meilleurs artisans de cette révolution. Ils n'avaient cessé de harceler les gouvernements, les rappelant sans cesse à une notion plus juste et plus vraie de l'honneur et de la patrie.

Ah! un grand espoir, mes chers collègues, naquit ce jour-là quand la foule déferla sur le forum d'Alger, reprenant ces deux slogans: « A bas le système qui nous a fait tant de mal » et « Vive l'Algérie française »! Il était enfin permis de penser que la France allait sortir de l'ornière.

La France, dans cette deuxième moitié du XX^e siècle, avait alors, précisément, à portée de sa main deux éléments d'une richesse et d'une force nouvelles.

D'abord, une jeunesse nombreuse et valeureuse.

Puis, aussi bien d'un côté que de l'autre de la Méditerranée, les sources d'énergie qui sont nécessaires dans le monde moderne pour être une grande puissance et qui avaient jusqu'alors si cruellement manqué à notre pays.

Un grand espace économique, géographique et politique à la charnière du vieux monde européen et du nouveau monde africain, voilà toutes les chances que représentait le 13 mai dans l'esprit de la nation tout entière.

En effet, nous disait-on, que manque-t-il? Il ne faut que coordonner toutes ces chances, il ne faut que donner au pays les institutions et l'Etat fort qui lui font défaut, la direction politique capable de mener la France à la victoire.

Il nous est cruel, monsieur le Premier ministre, dix-huit mois après cette révolution, de nous retrouver dans la situation que nous déplorons aujourd'hui.

Ne vous leurrez pas. Les applaudissements vous masquent sans doute le désarroi qui habite la plupart de nos collègues. Plus confiants que moi qui avais fait, il y a un an, vous vous en souvenez, monsieur le Premier ministre, les réserves qui convenaient quand vous vous présentiez au banc du Gouvernement, ceux qui vous ont suivi, misant sur l'avenir du pays, sur le patriotisme de ses chefs, espéraient le redressement, l'épuration de tous ceux qui avaient conduit le pays à sa perte, la mise au pas des alliés de l'ennemi. Ils sont bien obligés de constater aujourd'hui que, sur ces différents points, l'action gouvernementale aboutit à un cruel échec.

Vous n'avez rien fait dans le domaine de la presse, et je relève dans votre discours que vous accusez encore ses forces néfastes de nuire à l'action nationale.

Mais, monsieur le Premier ministre, avez-vous utilisé les armes juridiques, les armes judiciaires dont vous disposez? Avez-vous sollicité du Parlement, si besoin est, les textes nécessaires pour mener à bien ce travail d'épuration nationale?

Sur le plan de la Communauté, vous avez été bref, vous avez été vague, monsieur le Premier ministre, et pour cause.

Aussi bien, cette Communauté a, en effet, réussi à s'organiser sur le plan législatif, voire sur le plan exécutif. Il n'y a qu'une chose qu'elle n'a pas réussi à susciter, c'est la confiance en la pérennité de l'action française, c'est la confiance en la France éternelle, et le Sénégal, par exemple, la plus vieille colonie française, qui vit sous notre drapeau depuis trois cents ans, va s'en aller sur la pointe des pieds, sans même que les ultras et activistes habituels se livrent à aucune des manifestations, même modestes, sur les Champs-Élysées ou à l'Arc de Triomphe que nous avons bien connues, monsieur le Premier ministre, quand vos amis et les miens étaient unis.

Dakar, demain, la semaine prochaine ou le mois prochain, risque de n'être plus français ainsi que Saint-Louis-du-Sénégal.

On mesure par là la descente aux enfers.

Plus encore, alors que toutes les chances, nous disait-on, étaient réunies entre les mains de cet Etat fort pour gagner la guerre d'Algérie, pour faire l'Algérie française par la paix française, des bruits abominables courent les couloirs.

A la suite d'un discours que chacun garde en mémoire, le monde est témoin des hésitations françaises, des divergences profondes qui divisent l'opinion publique. En un mot, nos amis d'Algérie, nos frères d'Algérie ont le sentiment qu'après les avoir appelés à faire preuve de courage physique et moral on va les abandonner à leurs ennemis mortels.

En 1938, certains invoquaient l'opinion populaire — qui, disait-on, désirait la paix — pour incliner à des solutions de compromis. M. Daladier, rentrant de Munich et apercevant d'avion la foule immense qui l'attendait sur l'aérodrome, tremblait d'être lynché. Pas du tout! Le peuple de France venait applaudir celui qui lui apportait la paix.

Oh ! La paix n'allait pas durer longtemps. Quelques mois plus tard, la guerre se déchaînait.

Monsieur le Premier ministre, j'ai le sentiment, et je le dis bien haut, que les circonstances politiques sont aujourd'hui analogues.

Votre gouvernement — car je ne connais que lui — a l'intention de négocier un armistice à n'importe quel prix. (*Vives protestations à gauche et au centre.*)

Je voudrais que vous démentiez qu'il existe une commission, composée de civils et de militaires, chargée de préparer à Paris les négociations sur le cessez-le-feu.

Plusieurs députés à gauche et au centre. Et alors ?

M. Jean-Marie Le Pen. Ne vous croyez pas, monsieur le Premier ministre, un novateur en la matière. Souvenez-vous que les gouvernements qui sont tombés, ici même, sous la IV^e République, ont succombé au moment où l'on essayait de définir les conditions d'un cessez-le-feu.

Vous nous avez dit hier, dans votre déclaration, monsieur le Premier ministre : « Il n'y aura pas de négociations politiques, il n'y aura que des négociations militaires. Vous savez bien que ce n'est pas la vérité. (*Protestations à gauche et au centre*) et qu'il n'est pas possible de demander à des gens de déposer leurs armes sans entendre leurs conditions. Vous en avez d'ailleurs annoncé subrepticement l'éventualité en disant que bientôt, évidemment, un certain nombre de conditions portant sur les élections, sur la sécurité des parlementaires — des parlementaires ennemis, s'entend — seraient peut-être incluses dans les discussions.

Cela, monsieur le Premier ministre, est intolérable. Non point que nous ayons le désir effréné, comme on l'a trop écrit dans la presse de gauche, de la guerre à tout prix. Non. Mais nous considérons que la paix n'est pas un objectif en soi et que, comme la guerre, elle n'est qu'un moyen.

Vous nous avez parlé hier de la liberté, du droit. Vous nous avez dit : la France est entrée dans le cycle du droit. Je remarque, simplement qu'elle y est entrée par l'illégalité. (*Très bien ! très bien ! à droite.*)

Vous avez dit encore : la France va s'engager sur le chemin de la paix et de l'honneur.

Mais elle n'en était jamais sortie à ma connaissance !

Depuis cinq ans que dure la guerre d'Algérie, nous avions le sentiment que c'est le F. L. N. qui ne respectait ni les règles du droit ni celles de la justice et encore moins celles de la liberté. (*Applaudissements à droite.*) Et comme le F. L. N. n'a point modifié son opinion, je ne vois pas — à moins que nous ne nous soyons ralliés à ses vues — ce qu'il pourrait y avoir de changé.

Monsieur le Premier ministre, qu'y a-t-il de changé en effet ?

Oui, bien sûr ! le gouvernement de M. Ferhat Abbas dispose d'un crédit international comme il n'en a jamais connu. Vous lui avez envoyé vos techniciens de la R. T. F. et toute notre presse s'est d'ailleurs prêtée à l'opération. On ne parle plus, désormais, dans les pays du monde que de M. Ferhat Abbas et de son « gouvernement ».

Monsieur le Premier ministre, estimant illégale l'offre qui a été faite au peuple français, estimant que celui-ci a largement fait connaître son opinion en envoyant siéger sur les bancs de cette Assemblée quatre-cent cinquante députés se réclamant de l'Algérie française...

M. Louis Terrenoire et plusieurs de ses collègues. Du général de Gaulle... (*Vives interruptions à droite.*)

M. Guy Jarrosson. Et pas de l'Algérie française ?

Vous n'y croyez plus ? Vous reniez votre programme ?

C'est invraisemblable !

M. Louis Terrenoire. Du général de Gaulle et de l'Algérie française.

M. Jean-Marie Le Pen. Vous allez me faire croire, mes chers collègues, qu'il y a une divergence entre ces deux termes.

Sur de nombreux bancs à gauche et au centre. Non !

M. Jean-Marie Le Pen. Je rappelle simplement que quatre-cent cinquante députés se sont associés à la motion déposée par M. Moatti et tendant à l'intégration de l'Algérie.

M. René Moatti. Il n'y a jamais eu, monsieur Le Pen, de motion Moatti.

M. Jean-Marie Le Pen. Au moment, d'ailleurs où elle fut votée, il ne semblait y avoir, sur ces bancs, aucune divergence. C'est parce que, moi, je les prévoyais que j'avais refusé mon suffrage au Gouvernement quand celui-ci me l'avait demandé.

Je dis solennellement à cette Assemblée que si l'on accepte l'hypothèse que le Premier ministre défend, si l'on se place sur le terrain sur lequel il se place et qui est celui des trois options offertes : la sécession, l'association, la francisation, on met le doigt dans un engrenage fatal et on débouche sur une solution qui ne peut pas être l'Algérie française.

Je lance un appel à tous ceux — et je sais qu'ils sont nombreux dans cette Assemblée — qui ont le désir sincère et profond de faire aboutir l'idée noble et généreuse de l'Algérie française et je leur dis : la méthode choisie par le Gouvernement n'est pas bonne. Celui-ci, comme les autres, est à la recherche de la troisième solution, de la solution-miracle qui ne comporterait que des éléments positifs.

Eh bien ! d'autres que vous, monsieur le Premier ministre, se sont usés à ce jeu. Ils ne l'ont pas trouvée cette solution et ils sont revenus, chaque fois, à la seule qui soit possible et qui est de poursuivre la pacification...

Plusieurs voix à gauche. La guerre !

M. Jean-Marie Le Pen. ... jusqu'au bout et d'exiger des rebelles la reddition pure et simple.

Je le répète, il n'y a pas d'autre solution.

Si vous vous engagez dans une telle voie — et déjà, monsieur le Premier ministre, vous vous y êtes largement engagé, beaucoup plus que ne le croient la plupart de nos collègues — sachez qu'elle sera irréversible et que, chaque jour, vous serez amenés à donner plus que vous n'avez promis.

Vous avez fait toutes ces concessions, dit-on, pour tenir compte de l'opinion internationale. Dès demain, cette opinion internationale vous mettra en demeure d'aller plus loin encore que vous n'avez été et elle aura raison puisque, par le discours du 16 septembre, vous avez reconnu à la rébellion un caractère légitime. Désormais, selon vous, le peuple algérien a droit à l'autodétermination et vous avez ajouté que lorsqu'on avait institué le collège unique, on avait reconnu le droit des Algériens à l'autodétermination.

Ce n'est certainement pas exact et je vais, à ce sujet, vous citer un exemple : les Anglais — qui ont applaudi très fort à la déclaration relative à l'autodétermination — ont, il y a quinze jours, emprisonné onze candidats du Sinn Fein, mouvement séparatiste de l'Irlande du Nord, précisant à cette occasion que les candidats du Sinn Fein, sécessionnistes, seraient emprisonnés conformément à la loi anglaise et que leurs sièges, s'ils étaient élus, seraient dévolus aux candidats qu'ils auraient battus. (*Interruptions sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

En France, jusqu'à preuve du contraire, tant que le Parlement n'aura pas modifié les règles du droit public, du droit privé, en particulier du droit pénal, il n'est pas possible d'envisager une telle solution. En effet, nul n'a le droit, en France, de prôner ouvertement la sécession ni même de la faire figurer dans un programme électoral. Maurice Thorez fut condamné, en 1927, à un an de prison ferme pour avoir préconisé l'autonomie de l'Alsace. (*Protestations sur certains bancs à l'extrême gauche.*)

M. Fernand Grenier. C'est un grossier mensonge !

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le Premier ministre, estimant illégale la position du Gouvernement, jugeant au surplus sa volonté politique et sa réalité politique inexistantes, je me bornerai, du haut de la tribune, à vous relire ce que vous disiez vous-même dans des circonstances infiniment moins graves du haut de la tribune du Conseil de la République il n'y a pas si longtemps :

« Nous voulons l'Algérie nouvelle par la légalité et par la légitimité, mais il faut que les gouvernements se souviennent de la vieille règle révolutionnaire : Quand les Gouvernements violent les droits de la nation, l'insurrection est un devoir sacré et le plus indispensable des devoirs. » (*Applaudissements sur quelques bancs à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Billoux.

M. François Billoux. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, tous ceux qui suivent attentivement les événements internationaux pouvaient prévoir le recul de la guerre froide, le progrès des idées et de la pratique de la coexistence pacifique.

Pour reprendre sa place, toute sa place, dans le monde, la France doit aller dans le sens de la marche pacifique. Elle doit

absolument abandonner les attitudes périmées comme celles que nous avons connues de la part de la délégation française lors de la dernière conférence des ministres des affaires étrangères à Genève.

L'exposé de M. le Premier ministre montre qu'il n'en est pas ainsi.

Nous avons dit qu'en allant à Genève avec un comportement négatif la France y perdrait à tout coup, que la conférence réussisse ou aboutisse provisoirement à une impasse. Nous avons dit qu'en allant à cette conférence avec un comportement positif la France augmenterait son prestige, même si des solutions n'étaient pas immédiatement trouvées.

Les faits confirment nos appréciations d'alors.

Il s'agit moins d'enregistrer que nous avons raison que de constater avec regret quel mal est fait et continuera à être fait à la France par une politique qui range nos gouvernants parmi les pires attardés de la guerre froide.

La visite du président Khrouchtchev aux Etats-Unis, le prochain voyage du président Eisenhower en Union soviétique, le communiqué sur l'entrevue des présidents Khrouchtchev et Eisenhower ont créé une situation mondiale nouvelle.

La conférence au sommet est en préparation. Les présidents Khrouchtchev et Eisenhower se sont mis d'accord pour dire qu'il fallait travailler à une paix juste et durable, qu'il fallait régler pacifiquement tous les problèmes en litige. Le président Eisenhower a reconnu que la situation à Berlin était anormale. Les propositions du président Khrouchtchev sur le désarmement général, simultané et contrôlé, sont à l'étude.

C'est à partir de cela et de tous les autres événements internationaux qui en sont inséparables qu'il est indispensable de reviser du tout au tout la politique française vainement accrochée à un passé révolu.

Pourquoi, au moment où les peuples enregistrent et saluent avec joie les progrès de la détente internationale, sentent qu'ils peuvent désormais bannir les guerres, le Gouvernement français, par la déclaration de M. le Premier ministre, n'est-il capable que de répéter les vieilles formules ayant servi de prétextes à la guerre froide ?

Pourquoi s'entêter à l'explosion d'une bombe A au Sahara ? Avec les bombes H et les fusées intercontinentales, cette bombe A est dépassée. Elle nous vaut les protestations des peuples, en particulier des peuples d'Afrique. (*Exclamations à droite et au centre.*)

La question à l'ordre du jour est d'en finir avec toutes les armes, y compris celles de destruction massive, et de passer à l'utilisation pacifique sans limite des forces atomiques et thermonucléaires.

Pourquoi persister, avec Berlin et la remilitarisation de l'Allemagne de Bonn, dans l'encouragement aux prétentions des revanchards allemands ? Pourquoi maintenir le refus de reconnaître la République démocratique allemande qui, non seulement proclame, mais pratique une politique pacifique conforme aux intérêts vitaux de la France ?

Pourquoi maintenir l'ostracisme contre la Chine populaire qui représente un quart de la population du globe ?

Pourquoi continuer à patauger dans la voie du colonialisme, ancienne ou nouvelle formule, alors que, contrairement aux affirmations de M. le Premier ministre, les craquements dans la Communauté se font entendre de toutes parts ?

M. Jean-Baptiste Biaggi. C'est vous qui les provoquez !

M. François Billoux. Si une telle politique va dans le sens des intérêts des grands monopoles capitalistes, elle va certainement à l'encontre des intérêts des travailleurs, du peuple, de la France.

Le mois prochain, nous entrerons dans la sixième année de la guerre en Algérie. Le coût de cette guerre, dans tous les domaines, est connu : plus de trois milliards de francs sont engloutis quotidiennement. Notre économie nationale en ressent les pénibles effets. Les masses laborieuses des villes et des campagnes en supportent les frais par l'augmentation continue des prix et l'accroissement des impôts et des taxes à payer.

Cette guerre se fait de plus en plus meurtrière. Elle a, comme toute guerre coloniale, son cortège de misère, de morts, de massacres d'innocents, de tortures. (*Exclamations à droite et sur certains bancs au centre.*)

Elle a fait perdre à la France un régime démocratique au profit d'un pouvoir personnel. (*Exclamations à gauche et au centre.*) De mois en mois, de « quart d'heure » en « quart d'heure », elle creuse plus profondément le fossé entre la France et l'Algérie.

En plusieurs occasions, le peuple français a signifié sa volonté d'en finir avec cette guerre. Il en fut ainsi le 2 janvier 1956.

L'illusion que le général de Gaulle trouverait une solution ne fut pas étrangère aux résultats du référendum de septembre 1958.

Quelle est la cause fondamentale de cette guerre ? Le peuple algérien veut jouir du droit qu'ont tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. Les gouvernants français ont refusé ce droit, prétendant que l'Algérie est française et ne peut être autre chose que française. Là se trouve l'origine de la guerre.

Si les propositions du parti communiste français, demandant qu'il soit fait droit aux aspirations nationales du peuple algérien avaient été acceptées avant novembre 1954, la guerre d'Algérie n'aurait jamais eu lieu ; si elles avaient été retenues depuis, cette guerre serait depuis longtemps terminée. (*Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche, au centre et à droite.*)

M. Jean-Baptiste Biaggi. Il y aurait les Soviétiques à Alger.

M. François Billoux. Malheureusement pour la France et l'Algérie, ces sages propositions du parti communiste français ont été repoussées comme elles le furent dans le passé pour l'Indochine, la Tunisie, le Maroc et l'ensemble des pays colonisés. On sait ce qu'il en est advenu.

M. Jean-Baptiste Biaggi. Vous êtes partout et toujours contre la France. Vous faites bien de le rappeler.

M. François Billoux. Les événements et le cours de l'histoire sont plus forts que les hommes et les gouvernants qui ne veulent pas tenir compte des faits, des problèmes arrivés à maturité.

Le chef de l'Etat français, qui répétait encore il y a quelques mois à Mostaganem et autres lieux « L'Algérie est française », a été dans l'obligation de déclarer, à la veille de la session de l'O. N. U. le 16 septembre dernier : « Compte tenu de toutes les données algériennes, nationales et internationales, je considère comme nécessaire que ce recours à l'autodétermination soit proclamé aujourd'hui ».

Le malheur est que cette déclaration a été incluse dans un contexte qui, par ailleurs, ferme la porte à la paix immédiate et aboutit à la prolongation indéfinie de la guerre. La déclaration de M. le Premier ministre va dans le même sens.

Cependant, un fait nouveau est intervenu depuis le 16 septembre avec la réponse du gouvernement provisoire de la République algérienne indiquant qu'il « est prêt à entrer en pourparlers avec le Gouvernement français afin de discuter des conditions politiques et militaires du cessez-le-feu, des conditions et garanties de l'application de l'autodétermination ».

La question est ainsi clairement posée. La guerre peut finir immédiatement ; il suffit que le Gouvernement français entre en pourparlers avec le gouvernement provisoire de la République algérienne.

Aucune argumentation valable ne peut être apportée contre cette proposition précise.

Si la reconnaissance de la nécessité du recours à l'autodétermination n'est pas une simple manœuvre pour jeter la confusion dans l'opinion publique, en France, en Algérie et dans le monde, il n'y a aucune raison qui puisse empêcher aujourd'hui le Gouvernement d'entrer en pourparlers avec ceux contre qui il se bat, afin d'examiner en commun les conditions et garanties de l'application de cette autodétermination.

Comment peut-on prétendre aujourd'hui que la récente déclaration du Président de la République, n'étant qu'un plan de la France, n'est pas une base de discussion, un thème de négociation ?

A quoi tendait alors cette déclaration ? A fermer toutes portes aux pourparlers ? A intensifier la guerre ? S'il en est ainsi, le Gouvernement doit le dire, comme il doit dire ce que signifie cette phrase sibylline : « Le Gouvernement précisera également les garanties que chacun obtiendra pour l'exercice futur de la liberté ».

Le moment est venu pour le Gouvernement de dire clairement ce qu'il veut : la paix, comme le souhaite le peuple, ou la poursuite de la guerre, comme l'exigent les ultras.

Refuser de reconnaître le gouvernement provisoire de la République algérienne ou passer sous silence sa réponse, comme l'ont fait le représentant de la France à l'O. N. U. et M. le Premier ministre dans son exposé d'hier, est proprement absurde, alors que pendant dix jours les organismes officiels et officieux français ont été aux écoutes pour connaître la réponse de ce gouvernement.

Notre conclusion sera courte et simple: Le Gouvernement français doit négocier avec ceux contre qui il est en guerre. Il doit entrer sans plus attendre en pourparlers avec le Gouvernement provisoire de la République algérienne. De cela, et de cela seulement, dépend un cessez-le-feu immédiat.

N'importe quelle autre attitude sera demain lourde de conséquences pour la France.

C'est pourquoi, conscients de répondre aux vœux ardents des femmes et de la jeunesse de notre pays, conscients de défendre la vraie politique de grandeur française... (Protestations à gauche, au centre et à droite)... nous agissons toujours plus afin que se développe, avec l'action unie dans le pays, le courant en faveur des pourparlers. Ce courant, il deviendra irrésistible et finira par imposer les pourparlers, condition de la paix en Algérie.

Agir pour cette paix, agir pour une politique de détente internationale, de règlements pacifiques, de désarmement, c'est agir dans l'intérêt de la France. (Applaudissements sur certains bancs à l'extrême gauche. — Exclamations à gauche et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Mondon. (Applaudissements à droite.)

M. Raymond Mondon. Mesdames, messieurs, lorsqu'un pays vit des événements historiques, les hommes politiques sont toujours tentés — et c'est humain — de faire des rapprochements et souvent de tirer des conclusions, en émettant des critiques hâtives ou en apportant des approbations inconditionnelles.

Ce débat, monsieur le Premier ministre, n'échappe pas à la règle générale, et vous avez eu raison, tout au moins sur ce point, de demander qu'il soit digne du sujet qui l'a provoqué.

En effet, nous ne devons pas, devant la France soucieuse et confiante, à la fois en métropole et en Algérie, devant le monde attentif, émettre un jugement, prononcer des paroles qui puissent en quoi que ce soit porter atteinte à la souveraineté française en Algérie, au moral de l'armée et de la population européenne et musulmane, plus sensible encore à tous les remous politiques. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Nous ne devons pas davantage, par des slogans, des affirmations tranchées opposer telle fraction politique nationale à telle autre, nous placer devant des dilemmes impliquant l'obligation de choisir entre la déclaration du 16 septembre et l'Algérie française, ou encore déclarer que certains sont partisans de la paix et d'autres de la guerre.

A mon avis, on n'a pas le droit de suspecter les sentiments de ceux qui depuis cinq ans ont mené le combat pour le même idéal en Algérie, s'ils se trouvent aujourd'hui divisés sur des questions de procédure ou de tactique parlementaires. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

Nous ne devons pas enfin donner, soit par un optimisme béat, soit par un pessimisme de circonstance, pour des effets de tribune, le moindre argument à nos adversaires ou à nos ennemis. (Applaudissements.)

En revanche, monsieur le Premier ministre, nous avons le droit et le devoir de vous poser des questions, de vous demander de confirmer les déclarations antérieures et de nous donner les précisions indispensables à la clarté du débat, puisque interviendra un vote et que, sur ce point, vous donnez raison à ceux qui voulaient, en de telles circonstances, il y a quelques mois, le rendre réglementaire.

Quelles sont ces questions? Elles sont simples et précises et elles ont pour objet de dissiper des doutes, des inquiétudes, sources de malentendus qui peuvent déchaîner les réactions les plus diverses et aussi, malheureusement, les plus pessimistes.

Dans votre déclaration sur l'Algérie, le 4 juin dernier, vous avez, monsieur le Premier ministre, affirmé avec force que la France tout entière, en mai 1958, avait non seulement refusé de s'incliner devant la rébellion mais qu'elle s'était opposée, au-delà, à toute solution qui comporterait un abandon national. Nous avons applaudi à cette déclaration qui manifestait la ferme volonté du Gouvernement, et nous pensons qu'elle est toujours valable.

Cependant, dans les périodes difficiles de l'histoire, il est des moments, j'y reviens, où des inquiétudes et des doutes se manifestent alors que l'enthousiasme serait nécessaire.

Ces doutes et ces inquiétudes sont-ils fondés? Les uns l'affirment, d'autres le nient. Quoi qu'il en soit, ils existent. Responsable devant le Parlement de la politique qui engage notre pays,

vous avez le devoir de les dissiper, non pas dans un esprit de combat, mais d'union des partis nationaux. Vous avez aussi le devoir de déjouer les manœuvres de ceux qui, soit par leur habileté, soit par leur outrance, veulent nous entraîner, directement ou indirectement, à l'abandon que je vous signalais. Et je songe à la façon dont même des avocats illustres de Paris ou des journaux qui ne témoignent pas toujours au nom de la charité chrétienne tentent d'interpréter à leur manière les déclarations gouvernementales. (Applaudissements à droite et sur divers bancs.)

C'est pourquoi il m'apparaît nécessaire que nous obtenions de vous des assurances formelles. Nous connaissons votre esprit logique, votre fidélité à votre ligne de conduite. Cela, et je le souhaite, doit permettre de dissiper ces malentendus.

Je pense particulièrement à votre déclaration du 15 janvier de cette année, lorsque vous avez sollicité le vote de confiance du Parlement, dans laquelle vous affirmiez que la légitimité française en Algérie était fondamentalement établie au regard des valeurs éternelles et qu'elle était la seule qui soit inspirée par la volonté de la fraternité humaine. Vous l'avez d'ailleurs, en termes analogues, confirmé en septembre dernier devant les commissions réunies des affaires étrangères et de la défense nationale.

Hier, monsieur le Premier ministre, après avoir à nouveau, d'une façon précise et formelle, affirmé la souveraineté française, vous êtes revenu sur ce problème de la légitimité et vous avez ajouté: « La légitimité doit sans cesse se justifier par la valeur de ce qu'elle représente. La France ne s'impose pas à l'Algérie: la France se fait aimer en Algérie ».

Comment devons-nous interpréter cette déclaration? Ou notre légitimité en Algérie est remise en cause — le sera-t-elle alors à jets continus, et c'est, je le crains, la porte ouverte dans l'avenir à toutes les rébellions — ou, au contraire, le vote à intervenir une fois pour toutes ne doit-il pas être pour vous, ne doit-il pas être pour nous, la confirmation, la paix revenue, du vote du 28 septembre 1958 intervenu en période de troubles et de guerre? Est-ce bien cela la thèse du Gouvernement, solide, immuable? J'espère ne pas me tromper, ni être trompé.

La France a raison de se montrer à la fois libérale et généreuse. Mais elle ne doit pas être naïve au point d'être dupée et de devenir la victime de son idéal en se laissant prendre au jeu d'hommes dont la bonne foi, vous le savez, est contestable.

La légitimité, avez-vous dit, est la loi politique, et vous avez affirmé en même temps que la souveraineté française en Algérie était la règle juridique. Un certain nombre de conclusions me paraissent découler de ces deux postulats:

Première conclusion, le Gouvernement ne traitera en aucune façon, ni officiellement, ni clandestinement, de questions politiques, de conditions politiques à propos d'un cessez-le-feu. Il ne reconnaîtra donc pas de *jure*, ni surtout, de *facto* le soi-disant gouvernement de Tunis car celui-ci risquerait d'apparaître, demain, aux yeux de la masse musulmane, comme le grand vainqueur, avec tout le prestige que cela peut comporter en Afrique du Nord.

Deuxième conclusion: la souveraineté française s'oppose également à l'intervention de certains chefs d'Etat étrangers qui cherchent, par tous les moyens, à s'immiscer dans nos affaires comme ils essayèrent de le faire, vous vous en souvenez, au printemps de 1958, alors qu'ils devraient employer leur talent à faire respecter leur propre autorité dans leur pays occupé par des éléments de la rébellion. Ils rendraient ainsi de plus grands services, non seulement à la France, mais à toute l'Afrique du Nord et, aussi, à l'Occident, puisque le pacte de l'Atlantique couvre les départements français d'Algérie.

Troisième conclusion: la souveraineté française en Algérie suppose la présence de la seule autorité civile et militaire française avant le référendum, afin — je me permets de le souligner comme vous l'avez fait vous-même hier, monsieur le Premier ministre — que la liberté et la sécurité soient assurées, que le chantage et la menace n'impressionnent pas les électeurs.

Une question précise se pose à ce sujet: quelle sera la situation des auteurs d'assassinats et de pillages et de leurs complices condamnés ou actuellement en prévention?

Toute cette procédure est importante. Il n'y a pas de questions de détail dans ce domaine. Ce n'est pas au juriste que vous êtes, monsieur le Premier ministre, que j'apprendrai que même les meilleures causes, les mieux plaidées, peuvent être perdues sur un incident de procédure.

Enfin, il me reste une dernière question à vous poser.

Le Président de la République a envisagé trois hypothèses, en écartant la première, celle de l'indépendance. Restent donc deux solutions possibles: la francisation et l'autonomie interne.

Quelle sera l'attitude du Gouvernement? En faveur de quelle solution se prononcera-t-il?

La francisation, c'est le maintien de l'Algérie dans la République, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs. Elle dépasse — je ne crois pas me tromper — l'intégration pour aboutir à l'assimilation totale.

N'est-ce pas alors aller trop loin? N'est-ce pas œuvrer — je pose la question — pour le rejet de cette solution?

Considérons la deuxième solution, l'autonomie interne. Dans quel cadre est-elle envisagée? Est-ce dans le cadre du titre XI de la Constitution ou du titre XII? Dans le cadre de la République ou dans celui de la Communauté? Dans le premier cas, c'est le maintien de l'Algérie dans la souveraineté française sans possibilité de détachement. Dans le deuxième, c'est le statut d'Etat membre de la Communauté, avec possibilité d'en sortir.

Le Gouvernement, je vous le demande, a-t-il l'intention d'appliquer à ce sujet l'article 72 de la Constitution? Je me permets de revenir sur ce problème qui a été posé, au début de la séance, par M. Jean-Paul David. L'article 72 de la Constitution stipule que la République est composée de départements et de communes. Suit une toute petite phrase que certainement beaucoup n'ont pas lue ou n'ont peut-être pas interprétée: « Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi ».

N'est-il pas possible, en application de cette disposition, de donner aux collectivités territoriales qui seront créées par la loi, mais dans le cadre de la République, une plus grande liberté? N'est-il donc pas possible, dans ce pays, de sortir de cette République unitaire et centralisatrice qui, comme le disait M. Jean-Paul David, veut tout voir, tout diriger et tout imposer de Paris?

A en croire un des membres de cette Assemblée qui faisait partie du Comité consultatif constitutionnel et qui a rédigé un aide-mémoire sur la Constitution de 1958, ce texte aurait été rédigé en se basant sur deux idées:

La création de régions, aurait été envisagée, d'une part, afin de procéder à la décentralisation dont je viens de parler, d'autre part, en pensant à l'Algérie.

Dans ces conditions d'administration interne dans le cadre des régions, l'Algérie pourrait alors rester intégrée dans la République sans aller jusqu'à l'assimilation totale très difficile à réaliser.

Au lieu d'être un Etat moderne comme l'Allemagne et beaucoup d'autres pays, la France en est encore à cette centralisation unitaire que tous nos collègues maires ou conseillers généraux — vous l'êtes vous-même, monsieur le Premier ministre — dénoncent depuis longtemps. Ne peut-on sortir des sentiers battus?

Telles sont, monsieur le Premier ministre, les questions que je voulais vous poser. Même si vous leur donnez des réponses favorables, tout ne serait pas encore réglé si, au-dessus du droit, au-dessus de la pratique du droit et de la procédure, il n'y avait pas en Algérie, dans la pratique quotidienne, cette action permanente de la France et de ses représentants dont plusieurs collègues ont déjà parlé cet après-midi, et si enfin, à l'idéologie d'une indépendance à la fois trompeuse et fallacieuse, la France n'opposait pas un idéal français de véritable émancipation humaine, de véritable libération de l'homme, qui ne peut être obtenue que par la paix française, dans la souveraineté française et non, ainsi que vous l'avez dit justement hier, par des illusions dangereuses qui conduiraient aux abandons et à la dictature. (Applaudissements à droite et sur quelques bancs au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. Fraissinet.

M. Jean Fraissinet. Mesdames, messieurs, en m'attribuant généreusement dans l'organisation du débat le double du minimum vital parlementaire, j'imagine qu'on a voulu rendre hommage à la deuxième circonscription des Bouches-du-Rhône que je représente car, ainsi que je l'ai souvent indiqué, elle est probablement celle où, dans la métropole, figurent le plus grand nombre des victimes de la politique d'abandon pratiquée au cours des derniers lustres dans les territoires d'outre-mer.

Ce n'est pas sorti du débat, je pense, que saisir l'occasion de la présence ici du Premier ministre et du ministre des finances pour leur dire que le courrier du parlementaire que je suis est bouleversant et que j'éprouve les plus grandes difficultés à obtenir, après enquête sérieuse, ce qui me paraît véritablement indispensable pour venir en aide à des hommes qui se sont expatriés autrefois sous la protection de notre drapeau et qui ont tout perdu, à des fonctionnaires à qui on donne quelques garanties, mais qui sont tout de même en pos-

ture d'intouchables parce que certains mouvements syndicaux les considèrent comme infectés de séquelles de colonialisme.

Monsieur le Premier ministre, monsieur le ministre des finances, je vous en supplie, donnez des instructions; essayez d'obtenir — je regrette que M. le ministre des affaires étrangères ne soit plus là — que l'on puisse arracher une réponse à l'ambassade de Rabat lorsqu'on signale des cas douloureux. (Applaudissements à droite.)

Je sais bien qu'en observant ce silence tenace, un ambassadeur suit d'augustes exemples. N'ai-je pas été obligé — vous le savez, monsieur le Premier ministre — en désespoir de cause et après des questions écrites deux fois confirmées, d'user de la procédure insolite du télégramme avec réponse payée à l'égard d'un ministre pour lui arracher une réponse?

Mesdames, messieurs, le débat qui se déroule aujourd'hui — cela a été dit cert fois — est infiniment douloureux et complexe.

Pour essayer de schématiser mon état d'âme en abordant cette tribune, je vous demande la permission de faire deux allusions d'un caractère un peu personnel.

François I^{er}, prisonnier à Pavie (Rires) — vous allez voir pourquoi j'ai dit « un caractère un peu personnel » — François I^{er}, prisonnier à Pavie, signa le traité de Madrid pour recouvrer sa liberté. Charles-Quint, évacuant des droits qu'il estimait tenir de Charles le Téméraire, voulait obtenir la Bourgogne. François I^{er} la lui donna. Il revint à Paris, et là, réunit les Etats généraux qui lui rappelèrent qu'il n'avait pas le pouvoir d'aliéner une province française. Plusieurs lecteurs — curieuse coïncidence — m'ont envoyé cette réminiscence historique.

D'un autre côté, allusion plus personnelle dont je m'excuse davantage encore, mon fils aîné, ancien combattant F. F. L., ancien pilote de Spitfire m'a fait cette réflexion: « Tout de même, est-il concevable de voter contre un Gouvernement qui est celui de notre sauveur? »

Je pense, mesdames, messieurs, avoir ainsi à peu près défini les pôles, entre lesquels je me sens écartelé.

Monsieur le Premier ministre, je vous ai écouté hier avec sympathie, et permettez-moi de vous dire, sans l'ombre d'une ironie, avec tristesse. Je vous plains, car il est incontestable que la part de votre discours consacrée à l'Algérie, qui était le reflet du retentissant discours-coup d'Etat du 16 septembre, pouvait justifier bien des alarmes et bien des déceptions.

Cela ne veut pas dire que je sois très tenté de prendre position contre vous, d'abord parce que ce serait outrecuidant et inoffensif (Sourires), ensuite parce que si la critique est aisée, l'art est plus que jamais difficile et que vous avez à faire face à des responsabilités qui sont incontestablement redoutables.

Mais enfin, vous ne l'ignorez pas, vous ne pouvez pas l'ignorer, il est certain que le processus ouvert par la France, ce processus sur lequel je ne reviens pas parce qu'il en a été beaucoup parlé et qu'il en sera parlé encore, ce processus est troublant.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai trouvé dans mon courrier une lettre d'un jeune officier d'active qui est au feu en Algérie et qui écrit: « Toutes les histoires de négociations possibles en Algérie ont détérioré le climat qui était fort bon auparavant et de ce fait de nombreux auxiliaires musulmans désertent, ne voulant pas succéder au Glaoui ».

Monsieur le Premier ministre, le temps de parole dont je dispose étant très limité, je laisse à d'autres orateurs le soin de traiter de ces aspects du débat. Je voudrais simplement me permettre de vous poser des questions sur deux points précis:

D'abord, la Communauté. La Communauté, vous l'avez dit hier, a pris forme et elle a manifesté sa vitalité. Je suis obligé de ne pas partager votre optimisme. Je me demande ce que dirait à ce sujet M. Houphouët-Boigny, que je n'ai pas qualité pour mettre en cause, s'il occupait cette tribune.

Je suis un vieux « africain ». Voilà trente ans que je vais en Afrique noire toutes les années. J'ai là-bas des sources d'information directes. Je sais bien que vous possédez des informations que je n'ai pas, mais enfin j'en ai tout de même d'autres qui sont prises aux échelons moyens ou subalternes des Français qui sont encore en Afrique. Je lis les rapports des commandants de mes paquebots en service sur la côte occidentale d'Afrique. Eh bien! permettez-moi de vous le dire, la sauvegarde de l'avenir de la Communauté exige beaucoup de vigilance.

Je demeure convaincu — je l'ai toujours été — que, parmi les Africains d'Afrique noire, nous comptons une grande majorité d'amis. Je peux vous dire — c'est encore un détail personnel que vous m'excuserez d'évoquer — que l'association des noirs d'Afrique occidentale française et d'Afrique équatoriale française, à Marseille, est venue m'offrir sa présidence il y a déjà bien des années, parce qu'ils étaient depuis toujours appelés à

naviguer sous mes pavillons et qu'ils savaient qu'aucune considération raciale ne m'anime.

Je me souviens aussi d'un voyage inaugural de paquebot, effectué il y a deux ans tout au long de la côte occidentale d'Afrique. Les cérémonies organisées à bord me donnaient l'occasion de m'entretenir avec les ministres des jeunes Etats qui venaient d'accéder à l'autonomie interne. Je les mettais en garde contre la contagion des virus politiques qui avaient fait tant de mal au très vieux pays qu'est la France. Aucun d'eux ne m'avait rabré.

J'ai souvenance d'avoir, il y a quelques années, rendu visite au ministre de la France d'outre-mer de l'époque. Je ne le nommerai pas, puisqu'il n'est plus sur ces bancs. J'avais paru l'étonner en lui affirmant, ce qu'il ne put contester, que le voyage des jeunes Africains qui allaient dans les officines de Prague, de Moscou et d'ailleurs était payé par le Gouvernement français jusqu'à la frontière française.

Je veux espérer que cela n'existe plus. Mais il faut savoir que nous avons fait tout ce que nous pouvions pour jeter cette jeunesse africaine, l'élite de la jeunesse africaine, dans une direction qu'elle n'aurait pas prise spontanément.

La deuxième question que je souhaiterais vous poser est relative à l'information.

Nous sommes engagés dans un affreux engrenage. Sans oser affirmer le contraire, je ne suis tout de même pas, grâce à la confiance que m'inspirent les hommes qui sont au pouvoir suprême, de ceux qui croient que cet engrenage doit fatalement nous conduire aux éventualités les plus redoutables. Mais pour qu'il ne nous amène pas à tout cela, il faut, à la sortie de l'engrenage, pouvoir infléchir la trajectoire. Pour ce faire, il faut créer un climat différent de celui qui sévissait au temps de la IV^e République. Y êtes-vous parvenu ?

Monsieur le Premier ministre, je ne crois pas m'attirer beaucoup d'inimitiés supplémentaires en constatant que certains organes de presse ne vous aident pas beaucoup dans ce domaine.

Je me rappelle avoir vu, le lendemain de la réponse du F. L. N., étalé sur peut-être cinq colonnes d'un journal à très grand tirage : « Le F. L. N. prêt à des concessions. » Les présentations tendancieuses surabondent. J'ai là une série de textes effarants que je ne vous lis pas, parce que vous les avez peut-être déjà lus et parce que je n'ai pas le temps de les lire. Mais je vous demande tout de même, non pas, certes, de juguler la presse — c'est un journaliste chevronné qui vous parle — mais de vous montrer plus vigilant à l'égard de l'agence d'informations que vous contrôlez.

Je regrette que M. le ministre de l'information ne soit plus présent, mais je lui ai écrit à ce sujet, lui envoyant des exemples de dépêches diffusées de façon bien tendancieuse.

Or, s'il en va différemment dans les grands journaux parisiens, dans la presse départementale et peut-être même certains quotidiens régionaux, les dépêches de l'agence France-Presse sont insérées sans être bâtonnées.

Je ne veux pas critiquer les rédacteurs de ces journaux parce que c'est une loi humaine que celle du moindre effort et parce que ces dépêches ont quelque parfum d'officialité qui plaît aux journaux pratiquant un certain conformisme.

Je ne veux pas vous donner des précisions parce que cela prolongerait le débat, mais je vous demande de faire en sorte que l'information soit plus surveillée.

Enfin, j'ai parlé tout à l'heure du Maroc.

Je voudrais bien savoir comment se déroulent les négociations avec les anciens protectorats. J'ai vu récemment de mes yeux, avec une stupeur indignée, le protocole qui a octroyé l'indépendance à la Tunisie, le 20 mars 1956, signé d'un ministre que je puis pas nommer non plus puisque, Dieu merci ! il n'appartient plus à cette Assemblée.

Ce texte — c'est incroyable mais vrai — ne comportait pas la moindre allusion à Bizerte. Or vous savez, monsieur le Premier ministre, et vous aussi, monsieur le ministre des finances, que l'O. T. A. N. avait accepté d'incorporer Bizerte dans ses programmes financiers.

J'ai vu des travaux importants interrompus depuis quelques années parce que le ministre responsable — à quoi sert donc la Haute Cour ? — avait signé ces protocoles sans la moindre allusion à la sauvegarde des investissements français en général et de la base stratégique de Bizerte en particulier, suscitant, je vous l'affirme, l'étonnement des Tunisiens eux-mêmes.

Il est des questions qu'il ne faut pas trop approfondir à une tribune aux si vastes échos, mais un parlementaire français

n'a-t-il pas le droit et le devoir de demander ce qui attend Bizerte ? Depuis l'année dernière, des lettres faisant allusion à Bizerte ont été échangées. Elles sont tout de même bien troublantes.

Mesdames, messieurs, j'en ai fini — je crois d'ailleurs que j'ai dépassé mon temps de parole. Je quitterai cette tribune sans conclusion précise, parce que nous nous devons d'attendre la fin du débat pour nous prononcer. Je vous adjure simplement, monsieur le Premier ministre, de justifier un passé, selon moi brillant, que vous n'avez certainement pas oublié.

Il existe une affreuse maxime qui, dès ces dernières années, s'appliquait tragiquement à la France : « Poignez vilain, il vous oindra ». La France sous la IV^e République s'est comportée en vilain. Nous sommes un certain nombre à compter sur vous pour que cela cesse. S'il en était différemment, la grande espérance du 13 mai serait, encore, déçue. (Applaudissements sur divers bancs à droite et sur quelques bancs au centre.)

M. le président. La parole est à M. de Broglie.

M. Jean de Broglie. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, le débat qui se déroule ici agite, pour certains d'entre nous, les souvenirs amers des circonstances du passé. Il émeut chacun de sentiments contradictoires. Il éveille de hautes passions. Pour beaucoup, soudain le cœur et la raison ne se sentent plus sur des voies parallèles. Pour tous le besoin de la clarté est plus impérieux que jamais.

Ce besoin de clarté existe en Algérie, parce que là-bas le courage s'alimente aux fontaines des certitudes et parce que tous ceux qui risquent leur vie ont besoin de savoir le sens exact du sacrifice qui leur est demandé. Il existe pour tous ceux qui ont des responsabilités effectives là-bas, et qui ont besoin de connaître l'objectif réel de la tâche qui leur est impartie. Il existe enfin dans la métropole, où d'immenses sacrifices depuis cinq ans ont été consentis.

La nation sent que l'honneur de la France est attaché à ce que la liberté et la sécurité règnent en Algérie. Elle sait que nos positions stratégiques sont en jeu. Elle a conscience que les richesses du Sahara sont la chance de la France ; mais elle est anxieuse du temps qui passe. Son sentiment, qui s'exprime aujourd'hui par une immense confiance à l'égard de la personne du chef de l'Etat, mêle un profond espoir de paix au désir non moins profond que les sacrifices consentis ne l'aient pas été en vain. Tous, donc, nous voulons voir clair, et nous entendons d'abord confirmer que le but fondamental de notre politique algérienne est et demeure l'établissement de liens organiques définitifs entre l'Algérie et la métropole.

Mais il est impossible de considérer l'Algérie et la France hors du monde où nous vivons. Aussi, toute solution de ce problème qui se voudra durable, toute méthode qui se voudra efficace, devront nécessairement tenir compte des situations qui divisent le monde et s'insérer dans les réponses que la France et le monde libre se proposent d'apporter à de plus vastes problèmes qui vont se poser à nous dans les prochains décennies.

Le premier de ces problèmes est, évidemment, celui de l'expansion communiste. Il comporte son aspect de défense militaire que nous devons réaliser avec nos alliés et qui doit protéger la France partout où elle est présente. Mais il comporte aussi l'effort vers la détente, vers la coexistence, qui demeure à tout prendre le seul moyen de hâter l'évolution interne des structures soviétiques. Tout ce grand problème ne peut pas ne pas influer sur la question algérienne, qui ne peut pas plus être détachée de la stratégie psychologique globale de la guerre froide qu'elle ne pourrait être détachée demain des préoccupations d'une conférence au sommet.

C'est la raison pour laquelle il était nécessaire que la France prouvât au monde qu'elle avait fait le maximum pour obtenir la paix et qu'elle entendait faire confirmer son droit sur les bases et par les moyens qui correspondent à l'idéologie du monde libre.

Le second de ces vastes problèmes est celui que constitue l'existence d'une gigantesque masse humaine qui s'étend du Sénégal à la Chine. Ce monde s'accroît sans cesse. Dans dix ans — et qu'est-ce que dix années ? — il y aura trois cents millions de Chinois de plus, et la population musulmane de la seule Algérie sera passée de neuf millions à plus de vingt millions d'individus. Or, la radio, la presse, les transports, sensiblisent rapidement ces millions d'hommes qui seront la base du monde de demain. Ces masses se rendent compte chaque jour qu'elles ont le nombre pour eux, que leur territoire est immense, qu'elles possèdent les matières premières et qu'elles constituent un marché indispensable aux nations industrielles. Elles volent chaque jour le niveau des pays évolués, et ont le sentiment d'une

immense frustration et d'une immense injustice. Elles se sentent en marge du monde d'aujourd'hui et s'apprêtent à faire irruption dans celui de demain.

Faut-il ajouter que l'U. R. S. S. exploite cette situation et l'exploitera encore ? Il lui suffira, dans les dix années qui viennent, d'augmenter de 5 p. 100 sa production, pour pouvoir, si elle le désire, doubler l'aide pourtant importante qu'elle accorde déjà au monde afro-asiatique, et le jour, sans doute prochain, où M. Khroutchev sera reçu sur le sol africain jettera une lucur dramatique sur ce terrible problème.

Face à cela, l'Europe morcelée, divisée, impuissante par elle-même, a cessé d'être une zone d'attraction pour apparaître presque à ces peuples comme un pôle de répulsion. C'est cela le grand problème et cette analyse doit commander notre attitude générale. Elle nous impose d'abord d'unir l'Europe, car c'est l'Europe tout entière qui est devant le drame, devant les mêmes dangers, et c'est seulement son union qui permet d'avoir la puissance matérielle et morale pour résoudre le problème et pour le surmonter. (Applaudissements sur certains bancs au centre.)

Elle nous commande ensuite de jeter tout notre poids et tous nos espoirs dans la Communauté, car la question n'est pas d'empêcher les masses sous-développées du monde de poursuivre une évolution probablement irrésistible, mais de l'incliner, et de faire en sorte que ce déferlement de peuples ne s'alimente plus exclusivement de rancunes et de haines à l'encontre de la France. (Applaudissements sur certains bancs au centre et sur quelques bancs à droite.)

Le mérite immense de ceux qui ont conçu et de celui qui a réalisé la Communauté est d'avoir construit un cadre qui évoluera, selon les circonstances, vers la fédération ou vers la confédération, mais qui possède cette vertu inappréciable de faire en sorte que l'évolution d'une partie au moins de ce monde sous-développé se fait dans un climat qui n'est pas celui de la haine, mais celui de l'amitié, que cette partie-là, au moins pour l'instant, ne tourne pas ses regards vers Moscou. (Applaudissements sur quelques bancs à droite et sur plusieurs bancs à gauche et au centre.)

La Communauté a cette vertu cardinale de ne point apparaître comme le dernier visage du monde colonial, mais bien comme une prise de conscience commune et fraternelle des peuples sous-développés et de la métropole.

C'est ainsi que l'on construit l'équilibre du monde de demain, et cela n'est pas rien, mesdames, messieurs, que la Communauté, que treize anciennes colonies aient approuvé et soutenu la déclaration du général de Gaulle.

Ce grand problème nous oblige, enfin, à revoir notre attitude envers le monde arabe tout entier, que secoue aujourd'hui une immense revendication. Ici, si l'on ne permet cette image, je ferai observer qu'il ne nous est pas possible de gagner à la fois la bataille de Poitiers et la bataille des Champs Catalauniques. Il ne nous est pas possible de lutter à la fois sur le front du communisme et sur le front arabe, car à vouloir agir ainsi, le seul résultat que nous pourrions obtenir serait que ces deux fronts, un jour, n'en feraient qu'un seul.

C'est donc un impératif de notre politique générale que de tout faire pour rétablir des relations confiantes avec le Maroc et avec la Tunisie et de normaliser nos rapports avec les autres nations du monde arabe qui sont encore sensibles à l'amitié de l'Occident.

Assentiment de l'Europe, accord de la Communauté, compréhension du monde libre, autant de points noirs du dossier algérien qui sont devenus aujourd'hui des éléments positifs.

Nous sommes membres de tous ces ensembles politiques : monde libre, monde de la Communauté, Europe. Et l'Algérie, juridiquement française, était, elle aussi, membre, sentimentalement parlant, de certains autres ensembles : le groupe des nations sous-développées, l'ensemble musulman. Elle ne pouvait pas ne pas être sensible à l'exaltation du monde arabe, ni ne pas en partager les fureurs.

La vérité est que deux ensembles sont ici en présence l'un de l'autre. Le problème franco-algérien est un élément de ce problème plus vaste, et ce décalage entre notre problème et les grandes passions qui divisent le monde est un élément capital dont nous devons tenir compte en abordant le problème algérien.

Paul Valéry a dit un jour que les civilisations étaient mortelles, et l'Histoire est, en effet, un cimetière de nations. Mais à partir de l'instant où vous admettez que des nations peuvent mourir, il faut aussi admettre que des nations peuvent naître, et il semble bien qu'au cours des années passées une sorte de conscience collective a failli naître en Algérie. La terreur, le mouvement des idées, le fanatisme de quelques-uns et surtout l'immobilisme de la guerre, amenaient une maturation progres-

sive vers une sorte de nationalisme qui apparaissait alors comme la seule issue de ce cycle de violence qui semblait s'éterniser. Le mérite historique du général de Gaulle aura été d'avoir suspendu dans les cœurs cette marche vers l'astre du Caire, d'avoir fait naître une étoile dans le ciel d'Algérie, d'avoir opposé l'attrait de la fraternité à celui de la sécession. (Applaudissements sur quelques bancs à droite, à gauche et au centre.)

Je suis convaincu que l'Algérie prendra cette voie à la condition d'être certaine qu'au bout de la route il y a la France, c'est-à-dire le général de Gaulle qui lui a déjà donné le droit de vote et le collège unique. En effet, s'il en est à Tunis qui se proclament eux-mêmes les garants de je ne sais quelle souveraineté qui n'est autre que leur souveraineté personnelle, il est aux yeux des Musulmans un homme, de Gaulle, qui, lui, est vraiment le garant véritable de leur dignité individuelle et de leur dignité collective. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

C'est en ce sens que la question algérienne revêt un aspect psychologique et politique essentiel ; c'est en ce sens que sa solution passe nécessairement par le général de Gaulle et que tout ce qui sera fait pour porter atteinte au crédit du général de Gaulle diminuera d'autant les chances de la France de résoudre le problème algérien. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche et au centre et sur quelques bancs à droite et à l'extrême gauche.)

Lui atteint, on peut vraiment se demander ce qui resterait debout pour bâtir une politique de rechange. Je n'ai trouvé pour ma part qu'un seul document allant au fond des choses : c'est un texte récent du général Weygand dans lequel l'auteur a l'honnêteté d'écrire qu'il ne croit, lui, qu'à une solution purement militaire, s'achevant par la soumission totale de l'adversaire. Voilà, et c'est le moins qu'on puisse en dire, qui ne tient guère compte du contexte international, car il est bien douteux que le monde, qui supportait déjà avec impatience la poursuite du conflit dans le climat de la guerre froide, accepterait, dans le cadre de la détente et de la compétition pacifique, que subsiste longtemps un îlot de guerre chaude, braquant le monde arabe et contaminant l'Afrique entière.

Mesdames, messieurs, ne l'oublions pas, l'affaire de Suez a sonné le glas des souverainetés nationales. Notre bon droit était alors certain, et l'opinion unanime derrière le gouvernement de l'époque. Nous pouvons penser que le monde libre, ce jour-là, a eu peut-être tort d'arrêter notre bras. Cependant, la preuve a bien été apportée à ce moment que nulle entreprise militaire ne pouvait être conduite à son terme sans l'accord ou la bienveillante neutralité de l'ensemble auquel on appartient.

Il y a là, aussi, un élément du problème algérien. Le F. L. N. l'a bien compris, lui qui, parti de rien, a fait progressivement le siège et la conquête d'une quarantaine de délégations à l'O. N. U. et qui n'a jamais hésité à placer à New York et ailleurs des hommes de premier ordre. Je regrette que, dans le passé, nos efforts se soient souvent bornés à des tournées ministérielles, brillantes et efficaces, certes, mais qui se situaient généralement dans la quinzaine précédant la session de l'O. N. U., et qui n'étaient jamais continuées, semble-t-il, par le travail de nos représentants.

Y a-t-il jamais eu dans le passé — je ne crois pas — une instruction permanente indiquant à nos ambassadeurs que leur tâche essentielle était d'expliquer sans relâche la position de la France sur le problème algérien ? Leur a-t-on vraiment donné la documentation nécessaire ?

On me dira que la France n'avait nullement besoin de l'avis de l'aréopage de l'O. N. U. dont certains juges pourraient souvent faire figure d'accusés. On pourrait également rappeler que déjà une fois la France a quitté l'O. N. U. sans s'en être plus mal portée. Il est vrai qu'à cette époque le geste était nécessaire et a produit son effet. Mais aujourd'hui il n'en serait plus de même. La condamnation de la France à l'O. N. U. n'aurait peut-être pas produit d'effet sur l'instant, mais quel encouragement pour les adversaires de la France, quel réconfort immense pour le F. L. N., et quel « nihil obstat » pour tous ceux qui voudraient fournir des armes et du matériel au gouvernement rebelle. Oui, c'est bien de l'O. N. U. que le F. L. N. tirait sa force, c'était bien là son point fort, c'était bien là qu'il fallait l'atteindre. Et qui peut nier que le discours du 16 septembre n'ait anéanti cette bastille et désorienté l'adversaire ?

La pression mondiale qui, comme une chape de plomb, pesait sur la France, va désormais s'exercer sur les autres, et les discours du président Bourguibis comme le message du président Nehru en sont de décisifs témoignages.

Cette bataille-là, il fallait la livrer. Le général de Gaulle l'a gagnée. (Applaudissements sur de nombreux bancs à gauche, au centre et sur quelques bancs à droite.) Il l'a gagnée ; à quel prix ? L'histoire pèsera mieux que nous. Mais, pour nous, nous

pouvons nous en tenir à ceci. Constatons qu'au « oui » du cœur donné en pleine guerre, le général de Gaulle demande qu'on ajoute le « oui » de la raison, donné après la paix, et annonce par avance que ce oui-là sera définitif.

Songeons que ce nouveau combat nécessite d'abord d'avoir l'union de tous, et la confiance de tous; et que tout pessimisme, toute œuvre de discorde a pour unique effet d'affaiblir les chances du plan et de porter atteinte à ce capital irremplaçable en Afrique du Nord que constitue pour la France l'autorité du général de Gaulle.

Ainsi, puisque les dés sont jetés, puisque tout cela est irréversible, c'est vers l'avenir qu'il faut se tourner. Et, puisque le Gouvernement a la charge de jouer cette formidable partie, puisque en politique les modalités d'application sont aussi importantes que les principes, enfin puisqu'on sollicite l'appui du Parlement, il nous sera permis maintenant de poser quelques questions. Je précise d'ailleurs qu'à certaines d'entre elles vous avez déjà explicitement ou implicitement répondu. Je les répète néanmoins car elles constituent un tout, elles forment une politique et vous les reprendrez certainement dans votre discours de demain.

Première question : le cessez-le-feu offert aux Algériens est-il toujours la paix des braves et rien de plus, c'est-à-dire la conclusion d'accords locaux entre les combattants, impliquant le désarmement des insurgés ou, tout au moins, le dépôt contrôlé de leur armement à l'intérieur et à l'extérieur de l'Algérie et le retour individuel des combattants insurgés à la vie civile ?

Deuxième question : est-il bien clair qu'au cas où, dans une semaine, dans un mois, un comité militaire du F. L. N. nous tombe du ciel d'Orly, ce comité sera reçu par une délégation du commandement militaire et non par une délégation du pouvoir politique ? Est-il d'ailleurs bien entendu que, dans cette hypothèse, les membres du F. L. N. ne quitteront pas l'aérodrome d'Orly où seront menés les pourparlers, et que la délégation insurgée ne sera autorisée à communiquer avec qui que ce soit à Paris ?

Troisième question : est-il bien clair que les conséquences du pardon, de l'amnistie et du cessez-le-feu ne s'appliqueront dans l'immédiat et dans leur totalité qu'à l'égard de ceux qui n'ont fait que combattre en soldats, et qu'un délai de décence interdira à ceux qui sont connus comme s'étant livrés au terrorisme et à l'assassinat de réapparaître dans leur village ou en Algérie tant que le sillon de douleur et de haine qu'ils ont tracé ne sera pas cicatrisé ? (Applaudissements à droite.)

Quatrième question : lorsque seront venus les temps du référendum, le Gouvernement entend-il bien discuter avec l'Assemblée des modalités de cette consultation, ce qui signifierait dans mon esprit la possibilité de suggérer alors que la réponse du corps électoral soit divisée en deux temps ?

Il y aura en effet un premier référendum pour choisir entre la France et la sécession. Cela, c'est l'option fondamentale, c'est le choix de la chair. Et puis, si l'on a opté pour la France, il y aura un deuxième choix qui sera en quelque sorte celui du vêtement que l'on veut porter, celui de la francisation ou celui de l'association.

Cinquième question : c'est celle de la présence de l'armée jusques et y compris l'achèvement des opérations de vote. Son départ avant cette date, dans l'Algérie telle qu'elle est, reviendrait en effet à prédéterminer le choix des Algériens; car enfin il convient de parler net et de ne point se leurrer de conceptions un peu abstraites, comme ces intellectuels qui s'en vont mâchant sans cesse la paille des mots.

Le grain des choses, c'est qu'en cette élection, le musulman moyen, qui joue sa peau, ressemblera davantage à un enfant affolé qu'à un électeur conscient. (Applaudissements au centre gauche et à droite.)

Il est par conséquent impossible d'admettre un départ même partiel de l'armée française qui ne serait autre chose que l'arrivée de l'armée du crime. (Applaudissements.)

A ces questions, monsieur le Premier ministre, j'ajouterai une dernière objurgation, celle que le Gouvernement soit vraiment, depuis ce jour, et jusqu'à l'ouverture de la campagne électorale proprement dite le chef du parti de la France, et qu'il s'attache dès ce jour au combat pour la fraternisation, car rien n'est possible sans cette conquête des cœurs.

Cela signifie en pratique qu'un choix sévère soit fait en ce qui concerne les hommes, car ce combat est un combat d'hommes, et notamment en ce qui concerne ceux qui représentent l'Etat.

Il convient désormais qu'un soin particulier préside au choix des fonctionnaires désignés pour servir en Algérie, et que des

instructions sans équivoque leur soient données, pour qu'ils aient d'abord à faire aimer et apprécier la France.

Ces directives doivent être données à tous, ces garanties doivent être demandées à tous, et particulièrement à ceux qui ont la charge d'instruire la jeunesse musulmane. (Applaudissements à droite.) C'est, en effet, auprès de cette jeunesse musulmane qu'en l'espace de quelques années la bataille sera gagnée ou perdue.

Et je supplie que l'on prenne le problème tel qu'il est, que l'on considère cette jeunesse algérienne telle qu'elle est, avec son ardeur, son besoin de foi, son désir de se dépasser et de se dépenser, son absence d'encadrement, avec ses problèmes que, peut-être, l'armée est mieux à même de résoudre que des professeurs venus de la métropole, ou même de l'académie d'Alger.

Il me paraît également que ce combat nouveau ne peut pas ne pas avoir d'influence sur le plan de Constantine.

Je me bornerai ici à deux observations.

La première est qu'en un combat nécessairement incertain, le capital privé ne demeure pas volontairement exposé au danger. Le retrait ou la simple stagnation du volume des investissements privés compromettrait le rythme du plan et constituerait un grave inconvénient.

Il conviendrait donc, ou bien de décider une garantie totale des capitaux s'investissant en Algérie, ou bien, il conviendrait d'imposer qu'à toute augmentation de capital dans la métropole devra nécessairement correspondre un investissement en Algérie.

La seconde observation est que, même pour ce qui touche les crédits publics, le problème doit probablement être partiellement revu.

Le plan de Constantine doit maintenant, lui aussi, contribuer à gagner une bataille qui peut se livrer dans cinq ans.

Il va donc moins s'agir de construire une infrastructure pour une économie qu'on voudra voir s'épanouir dans une dizaine d'années que de donner dans l'immédiat du travail au plus grand nombre.

Il va moins s'agir d'industrialiser l'Algérie que de tenir compte de sa vocation agricole et de la nécessité de la développer sur le plan agricole. Il faut vouloir mettre à la disposition des maires musulmans, qui sont la charnière même de notre politique, les crédits nécessaires pour valoriser leur action et c'est là, à mon sens, l'essentiel. Un maire musulman est un homme déjà engagé. La population le jugera à l'efficacité de sa gestion. Si, quand il vient à Alger demander des crédits, il se heurte à un refus ou à la mauvaise volonté d'un administrateur subalterne, et retourne dans son village les mains vides, alors on pensera que rien n'est changé, et la France aura perdu.

Si, au contraire, la population se rend compte des bienfaits quotidiens et concrets dus à la présence de la France, si elle peut inscrire l'amélioration de son sort au crédit de son maire, alors tout est gagné.

En un mot nous demandons au Gouvernement d'avoir sa doctrine, comme nous avons la nôtre. Ceux qui se sont toujours battus pour que l'Algérie fit partie de la République n'ont point de peine ni de raison de retarder leur choix.

Il serait souhaitable qu'au plus tôt le Gouvernement fixât le sien.

Mesdames, messieurs, je m'excuse de m'être peut-être un peu étendu sur ce problème où pourtant notre destin s'engage. Il y a eu des époques où le patriotisme était seulement l'élan du cœur. Il l'est toujours. Mais doit s'y ajouter aujourd'hui un effort de réflexion politique, propre à un siècle qui n'est déjà plus le siècle des patries, sans être encore le siècle des continents.

Voici, puisque le Gouvernement le demande, que cette Assemblée va devoir émettre un vote qui pèsera dans la balance de l'Histoire.

Il me paraît que si cette Assemblée voulait s'unir, des chances de réussite seraient encore très grandes pour la France et son Gouvernement. (Applaudissements au centre et à gauche.)

Si, au contraire, cette Assemblée se divise, nous ne changerons rien aux faits, mais nous perdrons une partie du profit qui résulte pour la France du discours du 16 septembre.

Nous demandons simplement au Gouvernement d'être clair sur un certain nombre de points, et surtout de devenir cette source de certitude et d'action, qu'il est de son devoir d'être.

Dès lors, monsieur le Premier ministre, pour un grand nombre de mes amis, et en tout cas pour ma part : j'adhère et j'espère. (Vifs applaudissements au centre et à gauche.)

M. le président. La parole est à M. de Montesquieu.

M. Pierre de Montesquiou. Mes chers collègues, je remercie M. le Premier ministre d'avoir tenu compte de ma précédente intervention et d'avoir fondé sa doctrine sur la légitimité de la souveraineté française en Algérie, légitimité qui ne s'acquiert pas, qui ne diminue ni n'augmente, mais qui est et se suffit à elle-même.

Mais, alors, pourquoi faut-il que cette souveraineté soit remise en cause, puisque, au nom d'un prétendu droit, les Algériens pourront la rejeter ? N'y a-t-il pas là une première contradiction dans le système politique qui a été inauguré le 16 septembre dernier ?

Le grand argument des marxistes contre le capitalisme est qu'il est condamné par ses contradictions internes. C'est là — on le sait — un argument de poids qui joue dans tout système, et n'en est-il pas de même dans tout système mal établi ? En effet, en plus de ces contradictions, il y en a d'autres. Vous avez refusé, avec juste raison, de négocier avec les dirigeants des rebelles. Mais comment pouvez-vous amener la trêve et établir cette paix que tout le monde désire par décision unilatérale ? Est-ce possible ?

N'allez-vous pas alors installer à Alger, sous le nom d'un parti, les hommes du Caire ? Puis-je vous demander aussi comment vous avez prévu les modalités d'un cessez-le-feu ?

Voulez-vous me permettre de faire appel à une très vieille histoire qui est, en même temps, une leçon oubliée ? Pour soutenir son trône branlant, Louis-Philippe avait l'appui du gouvernement britannique, mais à condition de mettre un terme à notre conquête de l'Algérie et de la limiter. Pour faire cette paix, le gouvernement de Louis-Philippe chercha un chef en Algérie. Il trouva Abd-el-Kader, qui était à ce moment-là un chef de tribu. En traitant avec lui, la France lui donna l'autorité qu'il n'avait pas et, au lieu de la paix qu'on espérait, on eut un adversaire que l'armée française mit quinze années à réduire.

On pourrait tirer de ce fait toutes sortes de considérations qui s'appliqueraient judicieusement à notre situation actuelle. Je ne veux pas insister et je n'ai nullement l'intention d'ouvrir un procès.

Il s'agit aujourd'hui de la nécessité ou de l'échec d'une opération politique qui est complexe et difficile à mener et pour laquelle nous n'avons pris aucune responsabilité. L'expérience politique appuyée sur l'histoire nous révèle qu'une opération de grande envergure ne peut être tentée que si tous les éléments

sont réunis, toutes les précautions prises pour qu'elle soit couronnée de succès.

La déclaration du Premier ministre a-t-elle suffisamment rassuré l'opinion publique ? J'ai peur qu'il n'en soit rien et que la politique gouvernementale ne trouble gravement les opinions et les consciences aussi bien en Algérie que dans la métropole. J'ai cru de mon devoir d'adresser cette mise en garde et de libérer ainsi ma conscience.

Je n'oublie pas que j'ai fait volontairement partie de cette armée française qui remplit sa mission avec grandeur et abnégation. J'ai vécu aussi au milieu d'une population que j'aime fraternellement et qui m'a donné son cœur. Les monts de l'Ouarsenis me sont aussi familiers que les collines de Gascogne. Les souvenirs d'une amitié si pure que je garde précieusement, je me devais de les apporter à cette tribune et de les verser à ce débat. Nous ne pourrions jamais admettre que les victimes du pari de Genève de 1955 s'augmentent de celles qui pourraient naître d'un autre pari que M. Izard attribue dans *Le Monde* au chef de l'Etat. Les fantômes des victimes des trahisons françaises sont déjà trop nombreux autour de cette tribune.

On ne joue plus au poker avec les cœurs et les vies de nos amis et de nos frères d'armes. (Applaudissements au centre-droit et à droite.)

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration de politique générale faite par M. le Premier ministre (application du premier alinéa de l'art. 49 de la Constitution).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Chef de service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MASSON.